



Les migrants

Lettre 84 aux cercles de silence

Juin 2024

Voici une lettre qui vous donne certains éléments pour l'après vote des élections européennes. Et qui rappelle les « partis » dans lesquels les futurs élus se répartiront. Après les divers votes qui auront lieu pour les autres instances européennes, ce sera les vacances, périodes durant laquelle les informations risquent de porter plus sur les sports que sur le devenir des migrants. Ce qui ne signifie pas qu'il puisse y avoir des décisions qui seront prises mais qui passeront inaperçues durant cette période et dont le public prendra connaissance... plus tard !

Bonne lecture
Michel Girard

Table des matières

FRANCE.....	2
Après les élections européennes... ..	2
Bilan de la mandature 2019–2024 de l'UE.....	4
le groupe du Rassemblement National « somme le gouvernement de saisir la CJUE ».....	6
Les Jeux olympiques et expulsions	7
France Grèce	8
Avignon	8
Cayeux-sur-Mer	8
Granville.....	9
Guadeloupe	10
Nancy	11
Reims	11
Massy	12
Mont de marsan.....	12
Ouireham.....	12
Paris.....	13
Rosporden	14
Rouen	14
MANCHE	15
UNION EUROPÉENNE	16
Frontex	16
Proposition des principaux candidats en matière d'immigration.....	17
Bilan des actions EUROPEENNES en matière de migration.....	19
Connaissez-vous les Groupes politiques au Parlement européen ?	19

Allemagne	20
Belgique	21
Chypre.....	22
Grèce	23
Irlande	24
Italie	25
Pologne.....	25
Portugal	26
Suède.....	27
Vatican.....	27
EUROPE.....	29
Royaume-Uni.....	29
INTERNATIONAL.....	29
Besoins prévisionnels de réinstallation en 2025 dans le monde	30
ASIE.....	33
Syrie	33
AFRIQUE	34
Burkina Faso	34
Cameroun	34
Libye	34
République démocratique du Congo.....	35
Sénégal.....	35
Tunisie	36
AMERIQUE.....	38
USA.....	38

FRANCE

APRES LES ELECTIONS EUROPEENNES...

Rappel

En France comme dans d'autres pays européens, le thème de l'immigration aura dominé les débats des élections européennes du 6 au 9 juin 2024. Pourtant, **l'UE n'a de compétence qu'en matière de droit d'asile, et pas sur l'immigration familiale ou professionnelle.** Ces élections auront d'autant moins de poids sur la politique européenne d'immigration que le Parlement vient d'adopter le Pacte asile et migration, après plusieurs années de rudes tractations. Parmi les points

âprement discutés, le règlement de Dublin, sur lequel repose une grande partie du système d'asile européen, mais que certains pays refusent désormais d'appliquer.

Contrôles d'identité au sein de l'espace Schengen et Rassemblement National

Mercredi 5 juin 2024, le candidat du Rassemblement national (RN) aux élections européennes a réitéré une proposition chère à son parti d'extrême-droite : la mise en place de contrôles d'identité aux frontières des pays européens, au sein de l'espace Schengen. Il propose :

Circuler" au sein de cette zone "doit être un droit réservé aux citoyens de l'UE", exige le candidat. "Avoir un titre de séjour en Espagne ou en Italie ne doit pas vous donner le droit de circuler dans tous les pays de l'UE". Pour ce faire, il envisage donc de "renforcer les contrôles aux points de passages de l'immigration clandestine", "même s'il ne s'agit pas de mettre un douanier par mètre". "Les points de passage, on les connaît", par exemple la frontière franco-italienne, près de la ville de Menton. Il affirme que "le code Schengen prévoit déjà de renforcer les contrôles quand il y a des dangers particuliers pour la sécurité nationale". "Je considère que l'absence de contrôles aux frontières est un danger pour la sécurité nationale".

Le code frontières Schengen (CFS) donne effectivement aux États membres la possibilité de réintroduire le contrôle aux frontières intérieures *"en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité intérieure"*, affirme la Commission européenne. À plusieurs reprises, l'institution insiste : la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures doit être appliquée *"en dernier recours, dans des situations exceptionnelles"*. Depuis 2015, de nombreux États, dont la France, ont réintroduit des contrôles d'identité à leurs frontières intérieures, en raison de la menace terroriste ou pendant la pandémie de Covid-19 par exemple. Ces contrôles doivent se faire de manière temporaire, pour *"une durée limitée dans le temps", "en fonction de la base juridique invoquée par l'État membre qui introduit ce contrôle aux frontières"*. La réforme du code Schengen, adoptée par le Parlement européen le 24 avril 2024, valide le rétablissement de ces contrôles pour une période de six mois, renouvelables trois ans - contre deux auparavant. Ce code doit être définitivement approuvé ces prochains mois par les ministres des 27 États membres avant sa mise en œuvre.

Au vu des règles déjà en vigueur et de la réforme du code Schengen à venir, sa proposition n'est donc pas inédite. Son application telle qu'il l'imagine ne rendrait que pérenne des pratiques déjà en place sur le terrain. C'est le cas à la frontière franco-italienne, mais aussi ailleurs en Europe. Depuis le 3 juin 2024, des contrôles sont pratiqués à plusieurs endroits de la frontière entre l'Autriche et la République tchèque. Des effectifs policiers seront aussi déployés aux frontières des États de la route des Balkans, entre la Slovaquie et la Croatie à partir du 22 juin 2024, ainsi qu'à certains points de passage avec la Hongrie. À partir du 16 juin, les contrôles aux frontières de l'Allemagne avec la Pologne, la Suisse et la République tchèque, en place depuis octobre 2023, seront aussi renouvelés. Si la Commission peut émettre un avis sur la nécessité de la mesure, mais ne peut y pas opposer son veto, reste que cette pratique est régulièrement épinglée par les ONG ou la justice.

En septembre 2023, la Cour de justice de l'Union européenne a déclaré que, même si un pays a mis en place des contrôles à ses frontières intérieures, il n'a pas le droit de procéder à des refoulements systématiques, qui vont souvent de pair avec les contrôles policiers. Les pays concernés doivent respecter la directive européenne dite *"retour"* qui prévoit qu'un ressortissant non européen puisse *"bénéficier d'un certain délai pour quitter volontairement le territoire"*.

La réforme du code Schengen va même plus loin que la proposition de l'extrême droite française, en permettant aux états membres de fermer leurs frontières en cas d'instrumentalisation, ou de facilitation d'entrée de migrants irréguliers sur le territoire de l'UE. Les pays de l'Union pourront ainsi fermer leurs frontières (extérieures ou intérieures de l'UE) pour une durée de deux ans, prolongeable pour un an supplémentaire, ou mettre en place des restrictions temporaires. Ces dernières années, la Biélorussie, le Maroc ou encore la Turquie ont été accusés d'ouvrir - de manière

temporaire - leurs frontières aux migrants irréguliers en route vers le sol européen. À l'été 2021, des milliers de personnes avaient par exemple afflué vers la Pologne depuis la Biélorussie voisine, une route jusque-là peu empruntée par les demandeurs d'asile. Bruxelles avait alors dénoncé une « attaque hybride » menée par la Biélorussie, afin de "déstabiliser la frontière extérieure de l'UE". Le pacte asile et migration, prévoit également la mise en place d'une procédure de "filtrage" des migrants aux frontières de l'UE pour les identifier et distinguer plus rapidement ceux qui ont des chances d'obtenir l'asile de ceux qui ont vocation à être renvoyés vers leur pays d'origine. Ceux qui ont statistiquement le moins de chances d'obtenir l'asile seront retenus dans des centres le temps que leur dossier soit examiné, six mois maximum. Les autres demandeurs d'asile suivront la procédure classique.

Les organisations de défense des droits humains, de même que des élus de gauche et écologistes, n'ont eu de cesse de dénoncer ce pacte, fustigeant la possibilité de placer en détention les familles avec enfants et une "criminalisation" des exilés. À l'inverse, l'extrême droite a dénoncé la "faiblesse" de la réforme.

BILAN DE LA MANDATURE 2019–2024 DE L'UE

Que retenir de l'action de la Commission européenne présidée par Ursula von der Leyen ?

On l'oublie un peu vite : 2019–2020 fut une période forte en émotion pour l'Union européenne. Le **Brexit**, tout d'abord, avait menacé les fondements même de l'Union européenne : pour la première fois, un membre d'importance, influent géopolitiquement et économiquement, prenait le large. L'Union européenne, sous la houlette de Michel Barnier, a su rebondir, faire front, se renforcer même. Selon diverses enquêtes d'opinion, la majorité des Britanniques regrette désormais le vote et la presse parle de « **bregret** ».

Autre actualité à l'époque : l'arrivée d'Ursula von der Leyen à la tête de la présidence de la Commission européenne, première femme à occuper ce poste prestigieux. Sa candidature n'était pas dans la première « short list » à l'issue des élections européennes de 2019 et s'est imposé de justesse au Parlement européen avec une avance de 9 voix sur le seuil requis. Quel bilan peut-on dresser de cette mandature ? Dans son dernier discours sur l'état de l'Union européenne en septembre 2023 avant les élections européennes de juin 2024, elle indique que « *plus de 90 % du programme de travail initial a été réalisé* ». Et ce alors qu'il a fallu et qu'il faut encore faire face à trois crises majeures : la pandémie liée au coronavirus, la guerre en **Ukraine** et l'aggravation du **dérèglement climatique**.

Concernant **la crise sanitaire**, l'action de l'Europe semble avoir été essentielle, et ce malgré des compétences limitées en matière de santé attribuées par les traités. Elle a notamment assuré la transmission d'informations entre les États membres, mais aussi l'achat en commun et la répartition de vaccins, ce qui a permis à l'UE d'être « faiseur de pris » sur le marché et de peser dans les négociations face aux grands laboratoires. 83,4 % de la population a pu être vaccinée (chiffre d'août 2023) dans l'Union européenne et 2,5 milliards de doses de vaccin ont été exportées vers 168 pays (dont 20 % en Afrique). Un directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) souligne : « *S'il y a eu quelques problèmes au démarrage, globalement l'Europe et la Commission ont démontré qu'ils étaient capables de rebondir et de répondre à la crise* ».

S'en est suivi un plan de relance exceptionnel pour répondre aux turbulences économiques et sociales liées à la crise du Covid : 750 milliards d'euros dans le cadre du projet « *Next Generation UE* ». 40 % des sommes doivent être investies dans la lutte contre le changement climatique et 26 % dans la transition numérique. Pour la première fois dans l'histoire de l'Union européenne, l'UE a émis une dette commune qui sera remboursée par des ressources « propres » de l'UE, et non pas des contributions des États membres : mécanisme d'ajustement carbone au frontière, système d'échange de quotas et bénéfices des entreprises. Un temps envisagé, l'idée d'une taxe dite

« Tobin » n'a pas été retenue. Il a fallu aussi faciliter le financement des actions des États membres face à ces chocs : Les critères de Maastricht sur l'endettement et le déficit public ont ainsi été suspendus depuis avril 2020 et une difficile négociation a permis de les remettre en selle en 2024.

Fin février 2022, la **guerre éclate en Ukraine** et prend l'Europe par surprise alors que de nombreuses interfaces avaient été peu à peu nouées avec la Russie. Elles étaient énergétiques d'abord, l'Allemagne en particulier, bénéficiant de sources d'énergie bon marché en Russie, au fondement de sa compétitivité-coût internationale – mais aussi dans les transports avec le passage des nouvelles routes de la soie par le transsibérien. Les premières conséquences de l'invasion ont entraîné une **crise d'approvisionnement agricole, puis énergétique**, qui ont amené une vague d'inflation sur les économies européennes jamais observés depuis la Seconde Guerre mondiale. Cette vague d'inflation – avec des niveaux à 2 chiffres dans les pays à l'est de l'Europe – est aussi la conséquence des dépenses publiques massives initiées pour faire face au Covid. Il semble malgré tout que la zone euro ait joué un rôle de protecteur en la matière. Les politiques sur le sujet relèvent néanmoins bien davantage de la Banque centrale européenne que de la Commission. Très rapidement, l'Europe revêt une posture plus géopolitique en votant des sanctions à l'encontre de la Russie et en finançant un soutien massif, en lien avec ses alliés de l'OTAN, à l'Ukraine. L'enlisement de ce conflit pousse de plus en plus l'Union européenne, en cette deuxième moitié de l'année 2024, à s'engager sur une voie plus militaire. Cette crise ukrainienne sera-t-elle le point de naissance d'une véritable politique de défense commune européenne ? Elle a tout du moins provoqué une prise de conscience : sous l'impulsion du Haut représentant pour les affaires extérieures, vice-président de la Commission, l'Union s'est dotée d'une « boussole stratégique ».

Du point de vue du climat, le « Green deal », le pacte vert européen, restera la **grande avancée des actions de l'UE** de cette mandature. Lancé dès 2019, il fait suite à l'Accord de Paris de 2015 qui ambitionne de limiter le réchauffement planétaire à moins de 2 °C, et idéalement à 1,5 °C. Objectif pour les 27 : atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Selon France Info, depuis 2021, une cinquantaine de textes législatifs ont été adoptés dans ce cadre au niveau de l'UE, malgré le départ anticipé en août 2023 de son architecte, alors vice-président de la Commission chargé du Pacte vert et de la stratégie pour le climat et la biodiversité. Les mesures phares : la suppression des moteurs thermiques pour les voitures neuves à partir de 2035, l'introduction d'une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne, la promotion de la rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi une révision de la comptabilité des entreprises dans le cadre des directives CSRD (obligation pour les sociétés entrant dans son champ d'application de faire apparaître un rapport de durabilité détaillé au sein de leur rapport de gestion) et CS3D (responsabiliser les grandes entreprises vis-à-vis des atteintes aux droits humains et à l'environnement mais aussi leurs filiales, sous-traitants ou fournisseurs). Les avancées ne se sont pas faites sans heurts néanmoins. Au printemps 2024, les manifestations d'agriculteurs dans toute l'Europe se sont combinées avec certains intérêts sectoriels et industriels dont il a résulté de nombreuses tentatives d'édulcoration. Des décisions récentes du conseil des ministres européens en atteste : report de la révision du règlement Reach (règlement européen sur les produits chimiques) sur les produits chimiques, renouvellement de l'autorisation glyphosate, retrait du projet de règlement sur les pesticides (SUR). En mars 2024, la Commission propose, elle, de réduire les objectifs écologiques de la Politique Agricole Commune. La poursuite de la mise en œuvre du Pacte vert suppose d'importants efforts partagés avec le souci de la justice sociale. Un effort de pédagogie doit être poursuivi pour que ces mutations ne placent pas les ménages les plus modestes, touchés au premier chef, dans une posture de « *Lost in transition* ». Ils adhèrent, par exemple peu au projet collectif de renouvellement du parc de véhicules thermiques car les véhicules électriques restent chers et l'autonomie limitée.

En parallèle des crises, l'Europe a su également **avancer sur différents chantiers** lors de la dernière mandature. Tout aussi essentielle a en particulier été l'action de l'Union sur le numérique et les nouvelles technologies. Le Digital Services Act (DSA) est entré en vigueur le 25 août 2023 et vise à protéger les citoyens de l'Union contre le gigantisme des acteurs du numérique. Une législation

de l'**intelligence artificielle** a aussi été pensée. L'Union européenne apporte en parallèle un soutien important à de nombreuses innovations, dans le cadre de projets de recherche européens ambitieux. Est plus largement définie une nouvelle politique industrielle. Il apparaît de plus en plus que les avancées en la matière se feront autour du trinôme défense–souveraineté industrielle–énergie.

Le **dossier migratoire**, aux impacts nationaux nombreux, avance, lui difficilement. Le Pacte sur la migration et l'asile proposé par la Commission en septembre 2020 semble en voie d'adoption. Il prévoit une répartition des flux entrants entre les États membres mais certains États membres sont opposés sur ce sujet qui alimente la polarisation et les votes extrémistes. En 2023, 3129 personnes ont trouvé la mort par noyade en essayant de traverser la Méditerranée vers l'Europe, selon les chiffres de l'Organisation internationale pour les migrations.

Enfin, l'Union européenne a renouvelé en novembre 2023 par l'**accord de Samoa** le partenariat engagé avec l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). L'UE reste le premier contributeur dans le monde en assurant 43^è de l'aide publique mondiale au développement. L'aide de l'UE (70 milliards d'euros) a représenté 0,5 % de son revenu brut en 2020. La France est dans la moyenne européenne (0,5%) alors que d'autres font mieux (Suède, 1,1 % ; Allemagne, 0,7 %). L'UE a pris l'engagement d'atteindre, à l'horizon 2030, l'objectif fixé par les Nations unies de consacrer 0,7 % des revenus à l'aide publique au développement.

Il ressort en définitive de cette mandature que l'Union européenne, face aux crises notamment, a su prendre des initiatives structurantes. Elle s'affirme de plus en plus comme un **acteur géopolitique crédible dans le monde**. À chaque crise, les synergies entre les États membres se sont resserrées et confortent cette évidence que l'Union reste un **point d'ancrage indispensable pour défendre nos valeurs sociales, démocrates et humanistes**.

<https://theconversation.com/bilan-de-la-mandature-2019-2024-de-lue-face-aux-crisis-les-premices-dune-europe-puissance-230834>

https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/union-europeenne/ursula-von-der-leyen-candidate-a-sa-succession-quel-est-le-bilan-de-la-presidente-de-la-commission-europeenne_6377356.html

<https://theconversation.com/directive-csrd-un-nouveau-paradigme-pour-lentreprise-220403>

<https://theconversation.com/directive-cs3d-le-devoir-de-vigilance-vote-les-directions-achats-des-entreprises-vont-prendre-du-galon-229229>

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/dans-la-peau-de-l-info/reglement-reach-la-commission-europeenne-entree-sa-reforme-de-reglementation-des-produits-chimiques_6101697.html

<https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/samoa-agreement/>

LE GROUPE DU RASSEMBLEMENT NATIONAL « SOMME LE GOUVERNEMENT DE SAISIR LA CJUE »

À l'Assemblée nationale, le groupe du rassemblement national « *somme le gouvernement de saisir la CJUE* ». Les députés d'extrême droite estiment que le dispositif de relocalisation des demandeurs d'asile « *excède les compétences des institutions de l'Union* » et « *méconnaît le principe de subsidiarité* » qui définit les conditions dans lesquelles l'UE peut disposer d'une priorité d'action sur les États membres. Le RN considère que la relocalisation de demandeurs d'asile est de nature à « *empêcher les États membres d'assurer leurs fonctions essentielles* » de « *maintien de l'ordre public* » et porte atteinte à la « *politique sociale* », avec des « *charges déraisonnables* » pour l'État contributeur. Ils ont eu recours à une disposition du règlement de l'Assemblée nationale, l'article 151-11, qui stipule que la présidente de l'Assemblée nationale « *transmet au Gouvernement, aux fins de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, tout recours contre un acte législatif européen pour violation du principe de subsidiarité formé, dans les deux mois qui suivent la publication de l'acte, par au moins soixante députés* ». Les pays de l'UE ont donné mi-mai leur ultime feu vert au pacte sur la migration et l'asile, une vaste réforme qui durcit le contrôle de l'immigration en Europe, mais une partie d'entre eux réclament déjà d'aller plus loin.

Appliquée à partir de 2026, la réforme met en place une procédure de « *filtrage* » des migrants aux frontières de l'UE pour les identifier et distinguer plus rapidement ceux qui ont des chances d'obtenir l'asile de ceux qui ont vocation à être renvoyés vers leur pays d'origine. Elle établit aussi un mécanisme de solidarité obligatoire entre les 27 dans la prise en charge des demandeurs d'asile, pour aider les pays où arrivent de nombreux exilés, comme l'Italie, la Grèce ou l'Espagne. Les autres membres de l'UE doivent alors y contribuer en accueillant des demandeurs d'asile (« relocalisations ») ou par une aide financière.

<https://www.euractiv.fr/section/international/news/pacte-immigration-le-m-demande-au-gouvernement-de-saisir-la-cjue/>

LES JEUX OLYMPIQUES ET EXPULSIONS

Depuis 8 mois, la centaine d'associations rassemblées au sein du collectif *le revers de la médaille* alertent sur la nette augmentation des expulsions et opérations de nettoyage social constatées sur le terrain à l'approche des JO, ce que l'Etat continue de démentir. Pourtant, avec son rapport « circulez, y'a rien à voir : 21 an de nettoyage social avant les JOP » publié aujourd'hui 4 juin 2024, le collectif oppose des chiffres concrets à l'opacité gouvernementale. Basé sur des données et observations de terrain en Ile-de-France, le rapport relève que les expulsions pour la période allant d'avril 2023 à mai 2024 ont concerné 12 545 personnes, une **augmentation de 38,5 %** par rapport à la période 2021-2022. Parmi ces personnes, 3 434 étaient mineures, soit deux fois plus que l'an dernier, et presque trois fois plus qu'en 2021-2022. Alors que des logiques d'action publique excluantes sont à l'œuvre depuis plusieurs années, certains indicateurs laissent penser que les JOP agissent comme un accélérateur de ces dispersions et éloignements. Il semblerait donc que ces jeux représentent un effet d'opportunité pour l'Etat afin d'accroître l'invisibilisation des personnes les plus précaires de la capitale et de sa région. *“Ce nettoyage social repose sur un double mouvement de dispersion : disperser les personnes les plus précaires au sein de l'espace public parisien pour éviter l'installation de lieux de vie informels trop visibles, et les disperser hors de Paris vers d'autres régions”* a déclaré le Coordinateur de la veille sanitaire à Médecins du Monde et porte-parole du collectif.

Par une nouvelle action dans les rues de l'agglomération parisienne dimanche 2 juin 2024 au soir, le collectif a souhaité à nouveau attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences catastrophiques des opérations de nettoyage social en cours avant les JOP Paris 2024 sur les personnes précarisées. 200 bénévoles ont sillonné les rues de la capitale pour une campagne d'affichage d'ampleur. Afin de sensibiliser l'opinion publique, 3 000 affiches ont été posées et 300 *clean tags* réalisés.

A moins de 60 jours de la cérémonie d'ouverture, il n'est pas trop tard pour agir. Le collectif appelle les pouvoirs publics à un sursaut, en particulier pour la prise en charge des personnes sans-abri dans les dispositifs d'hébergement d'urgence. La Ville de Paris indique avoir identifié la possibilité d'héberger et de prendre en charge 1 000 personnes dans un ensemble de bâtiments vacants, tout en réclamant que l'Etat lui en laisse la possibilité et prenne de son côté en charge 2 000 personnes dans des dispositifs similaires.

Par ailleurs, le collectif communiquera ce rapport à la Défenseure des Droits en France, au Comité Européen des Droits Sociaux ainsi qu'au rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à un logement convenable, en vue de saisine de ces instances pour manquement de la France aux droits humains fondamentaux.

<https://www.lacimade.org/presse/jop-paris-2024-le-nettoyage-social-sacelere-deja-12-500-personnes-expulsees-depuis-un-an-en-ile-de-france/>

FRANCE GRECE

Pylos 1 An - Le racisme et les frontières tuent !

Le 14 juin 2023, plus de 600 personnes ont péri au large de Pylos en Grèce. Les enquêtes ont démontré que le naufrage avait été provoqué par les garde-côtes grecs qui ont délibérément repoussé le bateau en dehors de leurs eaux territoriales, au lieu de lui venir en aide comme l'exigent les textes internationaux. Cette pratique est systématiquement encouragée et couverte par l'Agence Frontex.

Le gouvernement grec a accusé et poursuivi 9 des 104 survivants pour naufrage, trafic de migrants et organisation criminelle, mais la mobilisation a conduit à leur acquittement ! Il faut continuer et amplifier cela jusqu'au 14 juin pour que justice soit rendue aux victimes et que les vrais coupables soient poursuivis et condamnés. Un appel international a été lancé pour que des actions de solidarité soient organisées, si possible devant les ambassades grecques, pendant le week-end du 14 au 16 juin 2024.

En France, nous appelons à se mobiliser pour les raisons suivantes :

- être solidaires des survivants du naufrage, les familles des victimes et des personnes inculpées
- être solidaires de la lutte des migrants et des antiracistes en Grèce
- condamner les politiques meurtrières aux frontières en Europe et le pacte européen voté récemment qui ouvrent la voie à l'extrême droite et aux fascistes
- exiger l'abrogation de la loi Darmanin et de la révision constitutionnelle du droit du sol à Mayotte

En France, le lien est direct : Fabrice Leggeri qui était directeur de l'agence Frontex de 2015 à 2022 a dû démissionner suite aux révélations sur la politique de l'agence couvrant les refoulement systématiques de bateaux et leurs conséquences dramatiques. Aujourd'hui, ce criminel est en troisième position pour être élu sur la liste du Rassemblement National pour les européennes.

La Ligue des Droits de l'Homme et Utopia 56 ont déposé plainte pour crimes contre l'humanité contre Fabrice Leggeri. Amnesty International soutient d'ores et déjà l'appel à des rassemblements dans toute l'Europe le 14 juin 2024. Les organisations signataires appellent à construire cette mobilisation pour s'opposer aux politiques migratoires racistes, dénoncer le rôle de l'Union Européenne et de Frontex et lutter contre la progression de l'extrême droite. A Paris, nous manifesterons **vendredi 14 juin à partir de 17h au départ de la place du Trocadéro**, en direction de l'ambassade de Grèce.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7246>

AVIGNON

Des bénévoles de l'association Rosmerta et des jeunes migrants se sont installés sous des tentes, mardi soir, devant les locaux de l'aide sociale à l'enfance, boulevard Limbert à Avignon. Ils dénoncent **la non prise en charge de huit jeunes réfugiés**, reconnus mineurs par la justice. La loi impose au Département de les prendre en charge, mais le Conseil départemental de Vaucluse explique que ses services sont saturés et que les mineurs concernés ne sont pas en danger. Pour le faire revenir sur sa décision, les bénévoles de Rosmerta se sont donc installés sous des tentes, devant les services sociaux. Ils ont été **délogés en cours de soirée** par la police, sur demande du préfet de Vaucluse. Le préfet s'est engagé à **recevoir les représentants de Rosmerta** pour évoquer la situation de ces jeunes migrants, qui sont accueillis pour l'instant par des bénévoles.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-tentes-de-l-association-rosmerta-evacuees-a-avignon-4777370>

CAYEUX-SUR-MER

À l'approche de l'été, les tentatives de traversées de la Manche continuent à un rythme soutenu : 31 migrants ont été arrêtés

Une opération des forces de l'ordre en Baie de Somme a empêché le départ d'une embarcation de 31 personnes, mardi 4 juin 2024. Les exilés ont été repérés au moment de la mise à l'eau de leur canot sur une plage de Cayeux-sur-Mer (à 100 km de Douvres). Un peu plus tôt, un autre groupe de 42 personnes a été découvert à l'intérieur d'un fourgon sur une route départementale,

toujours en Baie de Somme, cinq mineurs se trouvaient dans le véhicule. Les migrants ont été arrêtés par des militaires de Poséidon, opération de lutte contre l'immigration irrégulière mise en place en 2020, sur les côtes françaises pour lutter contre l'immigration irrégulière et intensifier la recherche des réseaux de trafiquants d'êtres humains. *"Le conducteur a eu le temps de se mêler aux exilés, il n'a donc pas été identifié"*.

Depuis plusieurs mois, force est de constater que les départs se font de plus en plus loin des côtes anglaises. *"Si avant, les migrants mettaient six ou huit heures pour aller de Calais à Douvres [port de débarquement des migrants en Angleterre], désormais ils partent de Berck, du Touquet... Ils doivent donc doubler voire tripler ce temps de trajet en mer"*, s'inquiète l'association Utopia 56. Malgré la distance, les traversées de la Manche continuent à un rythme soutenu. Avec l'arrivée du beau temps et de l'été, les trafiquants intensifient la mise à l'eau des canots. Depuis le début de l'année, plus de 10 000 migrants sont arrivés sur le sol anglais contre 7 600 en 2023 à la même période. Pour tenter d'enrayer ces traversées, la justice française serre aussi la vis contre les passeurs. Un iranien a été condamné, le 7 mai 2024, à trois ans de prison ferme après la tentative de traversée de la Manche de 66 migrants le 1er mai. Les arrestations de membres de réseaux mafieux se multiplient dans le nord de la France. En mars 2024, trois Érythréens de 24 ans, 25 ans et 28 ans avaient aussi été placés en garde à vue suite à un naufrage dans la Manche.

Depuis des années, la France et le Royaume-Uni multiplient les mesures pour empêcher les traversées de la Manche. En mars 2023, les deux états ont signé un énième accord pour le déploiement de patrouilles supplémentaires côté français notamment, pour intercepter les canots sur les plages. Coût du dispositif pour Londres : près de 500 millions d'euros.

GRANVILLE

À Granville, l'association Port d'attache vend des homards pour financer l'aide aux migrants

L'opération « Les homards de Port d'attache » revient pour la cinquième année à Granville (Manche). L'association propose des homards à la vente. Les bénévoles aideront à l'accueil et l'accompagnement des migrants sur le territoire. Plusieurs pêcheurs de Granville (Manche) sont déjà à l'œuvre, et les commandes ouvertes. Le demi-homard cuit, servi avec son accompagnement (huîtres ou bulots), est vendu 15 €. Un tarif solidaire, au profit de l'association dédiée à l'accueil et l'accompagnement de migrants. L'an dernier, elle a accompagné près de 50 personnes à Granville, et conseillé de nombreuses autres lors de ses permanences juridiques. « Nos frais sont multiples, explique le coprésident de l'association, comptant 200 adhérents et 30 membres actifs. Nous avons des factures d'énergie importantes dans nos logements, des déplacements à honorer à Paris ou Rouen dans le cadre des demandes de droit d'asile. » À cela, s'ajoute le pécule de 50 € versé chaque mois aux personnes accompagnées, pour financer leurs besoins de première nécessité. « Nous avons aussi le soutien logistique de la ville de Granville et des liens étroits avec l'épicerie sociale, le Secours populaire, Emmaüs ou les Mots Bleus, de précieux partenaires au quotidien. » La vente de homards, de jus de pomme et le méchoui de l'association, offre une bouffée d'air financière. « Nous avons quelques dons et subventions, mais cela ne suffirait pas pour mener toutes nos actions. On compte beaucoup sur ces ventes. » La solidarité des Granvillais ne faillit pas au fil des années. Plus de 500 commandes ont été honorées l'an passé. Aussi, face à la demande, l'équipe encourage grandement à réserver, avant le 10 juin 2024, son repas de fête local. Il pourra être retiré, le samedi 15 juin 2024, à Granville, Jullouville ou Bréhal. « C'est une bonne action, la veille de la fête des Pères », sourient les bénévoles. Une idée cadeau toute trouvée !

<https://www.ouest-france.fr/normandie/granville-50400/a-granville-lassociation-port-dattache-vend-des-homards-pour-financer-laide-aux-migrants-f63b433c-1c28-11ef-8e43-1b4062ea12e6>.

GUADELOUPE

Tentative d'expulsion collective

Le 14 mai, un voilier à destination des Iles Vierges américaines transportant 29 personnes de nationalité haïtienne était intercepté par la douane, au large de Bouillante. A bord de ce bateau se trouvaient notamment cinq enfants âgés de quatre à huit ans accompagnés de leurs parents. Interpellées par la police aux frontières, les personnes sont enfermées dans une zone d'attente à Basse-Terre. Privées de liberté, plongées dans l'incompréhension de leur situation, elles indiquent à plusieurs reprises leur souhait de contacter des proches, un avocat et de demander asile. Pourtant, ces droits fondamentaux leurs sont refusés par la police. Dès le lendemain à midi, elles sont amenées en bus à l'aéroport de Pointe-à-Pitre afin d'être expulsées vers Haïti par le vol de 15 heures. A ce moment-là, à peine plus de 24 heures se sont écoulées depuis leur débarquement sur le territoire guadeloupéen. Cette situation aurait pu se dérouler dans le secret si un journaliste de Guadeloupe la 1ère, informé par le consul d'Haïti ne s'était emparé du sujet permettant ainsi aux avocats et associations de se mobiliser rapidement. Trois avocates, des représentants de l'association haïtienne Tet Kole, de La Cimade et un représentant de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE), se rendent donc au bureau de la Police aux Frontières de l'aéroport afin d'obtenir des renseignements pendant qu'un quatrième tente de saisir les juridictions. L'ensemble de la situation s'avère très opaque, aucune information n'est transmise aux avocats et l'accès aux personnes leur est refusé.

Ces méthodes arbitraires ont porté atteinte au principe de non-refoulement vers un pays où il existe un danger immédiat pour la vie, au droit fondamental d'être assisté par un conseil en cas de privation de liberté et du droit pour toute personne qui le souhaite de demander l'asile, droits fondamentaux que la France s'est engagée internationalement à respecter. Un des avocats parvient finalement à introduire un recours en urgence auprès du Tribunal administratif de Basse-Terre. A 14h50, soit 10 minutes avant le décollage, le tribunal convoque les personnes à une audience qui doit se tenir le lendemain à 14h30. L'administration n'a plus le choix, le vol est suspendu. Il faudra attendre encore plusieurs heures pour que les personnes puissent sortir du bus et être ramenées dans un hall de l'aéroport, transformé pour l'occasion en zone d'attente. Des lits de camps sont installés les uns à côté des autres, sans séparation ni entre les adultes et les enfants, ni entre femmes et les hommes, dans une chaleur étouffante.

Le lendemain, la salle du tribunal administratif peine à contenir les 29 personnes interpellées, adultes et enfants, leurs avocats et les policiers en charge de l'escorte. Exceptionnellement, en raison de l'importance de l'affaire, les juges se sont réunis en formation collégiale. Après 1h30 d'audience, la décision est rendue. Le droit d'asile a été violé par l'administration, les juges enjoignent le préfet à enregistrer les demandes et à améliorer les conditions d'enfermement actuelles qui violent le droit de ne pas subir des traitements indignes et inhumains et la convention internationale des droits de l'enfant.

Les personnes sont ramenées à l'aéroport dans une zone d'attente pour y passer une nouvelle nuit. Le lendemain, elles sont convoquées devant le juge des libertés et de la détention qui doit vérifier la légalité de leur enfermement. Au vu du nombre d'irrégularités de procédure les JLD ont l'embarras du choix pour annuler la procédure et ordonnent 29 libérations. La procédure légale est le rempart qui protège l'individu de l'arbitraire du pouvoir, des dérives de la police et de l'administration. Son respect, indispensable dans une société démocratique garantit le respect des droits fondamentaux.

Le 14 mai, les garanties procédurales ont été largement violées démontrant une volonté certaine de l'administration d'expulser en catimini. 24 hommes et femmes, et cinq enfants ont failli être expulsés en violation de leurs droits vers un pays qui traverse « *sa pire situation [...] humanitaire depuis des décennies* » un conflit armé interne d'une violence d'intensité exceptionnelle. Or le 20 mars 2024, le Haut-commissariat aux réfugiés rappelait une nouvelle fois que « *La vie, la sécurité et la liberté des Haïtiens sont menacées par la montée en flèche de la violence des gangs et des violations des droits humains. [...]il est impératif de veiller à ce que les Haïtiens qui pourraient avoir besoin d'une protection internationale en tant que réfugiés en bénéficient. Nous réitérons également notre appel à tous les États pour qu'ils ne renvoient pas de force des personnes en Haïti, y compris celles dont la demande d'asile a été rejetée.* » La France ne peut pas violer ses propres lois et ses engagements internationaux dans le but opportuniste de répondre à un agenda politique cynique et inhumain.

<https://www.lacimade.org/tentative-dexpulsion-collective-illegale-recit-dune-course-contre-la-montre/>

NANCY

Le procureur de la République de Nancy confirme qu'à l'issue d'une enquête préliminaire confiée de l'Office de lutte contre le trafic illicite de migrants (OLTIM), une information judiciaire a été ouverte. Elle visait des entrepreneurs locaux : un Albanais et un Marocain, soupçonnés d'employer des étrangers sans titre de travail sur différents chantiers dans la banlieue de Nancy. Les pistes se sont aussi orientées vers un commandant du renseignement territorial en Meurthe-et-Moselle (anciennement RG). Sur commission rogatoire, plusieurs personnes ont été interpellées la semaine dernière, et placées en garde à vue. D'autres ont été entendues librement. Le chef d'entreprise albanais a été mis en examen des chefs d'aide au séjour irrégulier en bande organisée, emploi d'étrangers sans titre de travail et trafic d'influence. Le deuxième chef d'entreprise, a été mis en examen pour les mêmes motifs ainsi que l'exercice d'une activité commerciale malgré une radiation du registre du commerce. Le policier a, lui aussi, été mis en examen pour aide au séjour irrégulier en bande organisée, emploi d'étrangers sans titre de travail, travail dissimulé, trafic d'influence et détournement de finalité de données personnelles. Tous les trois ont été placés sous contrôle judiciaire, incluant pour le commandant de police l'interdiction d'exercer sa profession. L'information a fait l'effet d'une bombe à l'Hôtel de police de Nancy où exerçait le policier. "*Nous n'avons rien vu venir. Pour une fois, rien n'a filtré d'une enquête en cours*" explique un fonctionnaire du commissariat. Pour l'heure, ni la préfecture, ni la direction de la police n'ont souhaité commenter l'affaire.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/nancy-le-patron-des-renseignements-mis-en-examen-pour-traffic-d-influence-2649935>

REIMS

Le 28 mai 2024, un vaste coup de filet était mené à Reims et dans quelques communes environnantes. Coup de filet au sein de la **communauté tchéchène**, plusieurs individus étant dans le viseur des enquêteurs pour aide à l'entrée et au séjour irréguliers de tchéchènes sur le territoire français. Des contrôles opérés en France et en Suisse avaient permis de démontrer l'existence d'une filière tchéchène d'immigration irrégulière. Une première enquête a été ouverte en juin 2023 par le parquet de Reims, qui s'est finalement dessaisi au profit du parquet de la juridiction interrégionale spécialisée -JIRS-de Lille. Les investigations se sont poursuivies, menées par la Direction centrale de la Police aux frontières pour participation à une association de malfaiteurs, blanchiment aggravé, aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers en bande organisée.

En tout, onze personnes ont été interpellées et mises en examen, soupçonnées d'appartenir à une filière tchéchène d'immigration irrégulière. Neuf ont été placées en détention provisoire et deux autres sous contrôle judiciaire, selon un communiqué du parquet de Lille. Pour l'instant, peu de choses ont filtré sur cette affaire. On ne sait pas, depuis combien de temps opérait cette filière et combien de personnes d'origine tchéchène sont entrées illégalement en Europe et sur le territoire français. L'enquête se poursuit sous l'autorité d'un juge de la JIRS de Lille.

MASSY

les 60 ans du centre international de Massy

Héritier des premiers centres d'accueil de La Cimade où pendant la seconde guerre mondiale furent hébergés et cachés de nombreux juifs français et étrangers, Le CPH de Massy perpétue une tradition d'accueil et de solidarité avec les personnes exilées. Aujourd'hui, 75 personnes réfugiées, de 15 nationalités différentes, vivent au foyer de Massy et 40 autres personnes sont hébergées dans des appartements aux alentours. Les 28 et 29 juin 2024, le CPH ouvre ses portes le temps d'une soirée et d'une journée durant lesquelles les résidents sont à l'honneur. Au programme, pique-nique partagé et projection en plein air le vendredi et une myriade d'activités le samedi, dont une table-ronde sur les 60 ans du centre, une conférence sur les cuisines et les migrations, des expositions, un barbecue, des jeux ou encore une animation musicale par une fanfare en collaboration avec la salle de spectacle Paul B. Cette journée est aussi l'occasion de clôturer en beauté le festival Massyrama organisé par la ville de Massy, avec un buffet solidaire "saveurs du monde" préparé par les résidents du Centre, accompagné du très attendu gâteau d'anniversaire des 60 ans du centre.

<https://www.lacimade.org/journee-mondiale-des-refugies-venez-feter-les-60-ans-du-centre-international-de-massy/>

MONT DE MARSAN

Après ces trois jours de procès à la cour d'assises des Landes, le verdict a été rendu mercredi soir 5 juin 2024 dans l'affaire de l'assassinat du responsable du centre d'accueil pour migrants, Isard Cos. La même peine a été prononcée lors du premier procès : la réclusion criminelle à perpétuité. Pour la seconde fois, Le Soudanais a été reconnu coupable d'assassinat : il a tué, en ayant préparé son geste, le responsable du centre d'accueil de demandeurs d'asile, Isard Cos, à Pau, le 19 février 2021. La structure avait pris en charge le soudanais à son arrivée en Béarn en 2015. L'avocat général, avait requis plus tôt dans la journée de ce mercredi une peine plus lourde qu'en première instance, la perpétuité mais assortie d'une période de sûreté de 20 ans.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/assassinat-au-centre-d-accueil-pour-migrants-isard-cos-a-pau-l-accuse-de-nouveau-condamne-a-la-perpetuite-5067376>

OUISTREHAM

la longue attente des demandeurs d'asile soudanais, pris au piège du règlement de Dublin

En France comme dans d'autres pays européens, le thème de l'immigration aura dominé les débats des élections européennes, qui ont lieu du 6 au 9 juin 2024. Pourtant, **l'UE n'a de compétence qu'en matière de droit d'asile, et pas sur l'immigration familiale ou professionnelle.** Ces élections auront d'autant moins de poids sur la politique européenne d'immigration que le Parlement vient d'adopter le Pacte asile et migration, après plusieurs années de rudes tractations. Parmi les points âprement discutés, le règlement de Dublin, sur lequel repose une grande partie du système d'asile européen, mais que certains pays refusent désormais d'appliquer.

Une grande tente abrite le trésor du campement : un boîtier électrique qui permet de charger son téléphone. Ici vivent près de 70 personnes au bord d'un canal, non loin du port d'où partent les ferrys. Particularité de ce camp : il ne compte que des jeunes Soudanais de l'ethnie Zaghawa. Ils sont originaires du Darfour du Nord, en proie à une guerre civile. L'un d'entre eux, 25 ans, est arrivé en octobre 2023 à Ouistreham après un long et dangereux voyage. "*Libye, Tunisie, Italie... Là-bas, il n'y a pas de travail ! Ici, en France, ça va aller*", espère-t-il. Un autre a entamé des démarches pour demander l'asile en France, mais comme tous les autres soudanais de Ouistreham, il est ce qu'on appelle un "dubliné", c'est à dire que son dossier d'asile dépend du premier pays d'arrivée en Europe.

Une bénévoles à l'association la Cimade, les accompagne dans leur parcours administratif.

"La première chose que font les demandeurs d'asile en arrivant en France, c'est qu'ils vont se déclarer en préfecture, explique-t-elle. Très souvent, on se rend compte qu'ils ont déjà déposé leurs empreintes dans un pays tiers. Souvent l'Italie, l'Espagne, parfois Malte ou Chypre. Cela retarde l'entrée en procédure normale, en France, de leur demande d'asile." Car c'est le pays d'entrée dans l'Union européenne qui est responsable de la demande d'asile. En l'occurrence, l'Italie. Or, depuis décembre 2022, le gouvernement italien refuse systématiquement le retour de ces étrangers sur son sol. Si la procédure est si longue, c'est que la France continue malgré tout d'adresser des demandes de transfert à Rome et d'attendre les réponses qui sont pourtant toujours négatives. *"Donc, on se retrouve avec des personnes qui attendent jusqu'à huit mois ou neuf. Le camp, en plus d'être une zone d'attente, est une zone de transit et une zone d'habitat pour certains"*.

Un peu plus loin, toujours le long du canal, on découvre un ensemble de petites tentes cachées dans les buissons. Un migrant partage une cabane faite de planches de bois avec un autre soudanais. *"La situation est vraiment dure ici, dit-il avec gravité. Il y a des gens qui sont là depuis six mois, sept mois, huit mois... La situation est tellement dure que certains décident de partir en Angleterre. C'est très dangereux, mais il y a quand même plein de gens qui essaient par n'importe quel moyen. Mais moi, j'ai envie de rester ici, pas d'aller en Angleterre."* Les associations se battent depuis des mois pour que la France accepte d'examiner les demandes d'asile des "dublinés" venant d'Italie dès leur arrivée. En vain, pour l'instant. Pourtant, *"la Cour nationale du droit d'asile a reconnu que le Soudan était une zone dans laquelle il se passait des choses extrêmement grave, explique une autre bénévole à la Cimade. Ce qui est d'autant plus rageant de les faire poireauter alors qu'on sait très bien que, in-fine, ils auront l'asile ici"*.

Le Pacte asile et migration adopté par le Parlement européen prévoit une évolution du règlement de Dublin en 2026, avec un système de quota de demandeurs d'asile par État membre. Si un pays s'y refuse, il devra payer 20 000 euros par personne non prise en charge.

<https://www.lacimade.org/ce-qui-arrive-a-lasti-de-petit-quevilly-pourrait-aussi-nous-arriver/>

PARIS

Naufrage du 24 novembre 2021 : les militaires contestent la procédure

Les sept militaires mis en examen dans l'enquête sur la mort en mer de 27 migrants, le 24 novembre 2021, contestent la procédure judiciaire qui les vise. Ils demandent la nullité de l'enquête, au motif que c'est le juge aux affaires militaires qui aurait dû la mener. Mis en examens, les militaires, en poste le soir du naufrage, au Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage, demandent la nullité de la procédure.

L'enquête sur le naufrage de 27 migrants dans la Manche, le 24 novembre 2021, était devant la justice vendredi 7 juin 2024. La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a examiné le recours déposés par les militaires qui sont mis en examen dans ce dossier. Ces hommes et ces femmes étaient en poste au CROSS Gris-nez, le centre opérationnel de sauvetage en mer, ce jour-là, ou ils étaient aux commandes du *Flamant*, un navire de la Marine nationale chargé des secours. Aux premiers, il est reproché de ne pas avoir réagi aux appels de détresse reçus, alors que le petit bateaux transportant les migrant étaient en train de couler à la limite des eaux françaises et anglaises. Les seconds sont, eux, mis en examen pour ne pas avoir écouté la fréquence radio de détresse internationale, ce qui est pourtant une obligation. Ils n'avaient donc pas entendu le message d'alerte envoyé par le centre de secours britannique.

Mais, pour mener cette enquête, tous contestent la légitimité de la justice civile et de sa juridiction de lutte contre le crime organisé, la Junalco. Ils plaident donc la nullité de la procédure, en estimant que c'était au juge aux affaires militaires de Lille de mener les investigations. A l'audience, l'avocat général a demandé le rejet de cette demande de nullité, car le comportement des militaires s'est entremêlé à celui des autres mis en examen, onze passeurs, pour aboutir à ce naufrage dramatique. Il estime donc qu'une enquête unique sur ces faits est dans l'intérêt de la justice. La

décision a été mise en délibéré.

Dans la Manche, ce canot avait coulé au petit matin du 24 novembre 2021, emportant 27 passagers, majoritairement des Kurdes irakiens, âgés de 7 à 46 ans.

<https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/nauffrage-du-24-novembre-2021-les-militaires-contestent-la-procedure-7476832>

ROSPORDEN

La Ligue des droits de l'Homme Quimperlé-Concarneau a **porté plainte samedi 1er juin 2024 après-midi**, nous indique son co-président, à la suite d'un salut nazi effectué par un ancien candidat du Front national, lors de la conférence d'un journaliste. Tout avait pourtant bien commencé. En ce vendredi 31 mai, le journaliste du Centre-Bretagne, rédacteur en chef du *Poher*, tenait une conférence à Rosporden dans le Finistère sur son livre *Callac de Bretagne ou les obsessions de l'extrême-droite*. L'ouvrage relate les pressions subies par les élus autour d'un projet d'accueil des réfugiés, projet finalement abandonné. Pendant le débat, après des propos nauséabonds sur les immigrés, un ancien candidat du Front national et d'autres partis d'extrême-droite, a quitté la salle en faisant un salut nazi et en criant "*Heil Hitler*", raconte le rédacteur en chef. "*On était tous très choqués*", confie un membre de la LDH, en sortant du commissariat après avoir déposé plainte.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/rosporden-une-conference-sur-les-methodes-de-l-extreme-droite-perturbee-par-un-salut-nazi-1685089>

ROUEN

Le 6 mai 2024, l'ASTI de Petit-Quevilly informait qu'elle était menacée d'un retrait de subventions pour avoir, selon la Préfecture, manqué au Contrat d'Engagement Républicain (CER). Tout comme l'ASTI de Petit-Quevilly, la Cimade a signé le CER. La Cimade avait rappelé à l'occasion de sa signature, que « agissant depuis plus de 80 ans dans le respect des principes de la République, cette décision ne devait avoir aucune conséquence ni aucune influence sur les buts et les moyens d'action de l'association. En cas de retrait d'une subvention (...) pour un manquement supposé à l'un des engagements du CER, la Cimade contesterait la décision devant les tribunaux compétents » (communiqué du Conseil national de la Cimade en date du 8 février 2022). Elle s'est également engagée à porter « une attention particulière aux actions de soutien aux associations menacées ».

La situation à laquelle fait face l'ASTI de Petit-Quevilly met en danger la pérennité de ses actions. Elle s'accompagne aussi d'un réel manque de transparence : la suspension potentielle des subventions jusqu'alors versées étant évoquée en raison d'un manquement au CER, mais sans qu'une décision formelle et écrite soit effectivement notifiée. Elle révèle une forme de pression susceptible d'influencer les buts et les moyens d'actions de l'ASTI de Petit-Quevilly, au-delà du seul examen, légitime, de la demande de financement sollicitée (on y mentionne significativement un « rappel » de ces obligations), et interdit aussi à l'association de potentiellement se défendre devant les tribunaux.

Cette situation témoigne plus globalement du glissement opéré en matière de liberté associative : nous passons d'une logique déclarative (celle de la loi de 1901), à une logique d'autorisation, susceptible d'entraver l'expression des associations, dont le fonctionnement est souvent pour une part dépendant de financements publics. Elle révèle aussi, au regard d'un supposé non-respect des engagements du CER, qu'il conviendrait systématiquement de préciser, de potentielles prises de décisions opaques en la matière, qu'il est difficile de contester.

MANCHE

Traversées de la Manche : "On meurt plus au moment de l'embarcation qu'en pleine mer"

Depuis plusieurs mois, les traversées de la Manche ont "changé... en pire", estime la coordinatrice de l'association Utopia 56 à Grande-Synthe, présente depuis des années sur le littoral français. *"On a remarqué que les décès [de migrants] se produisent désormais près des côtes. On meurt plus au moment de l'embarcation, et moins en pleine mer". "On peut aussi mourir avant même d'avoir atteint la Manche. Prenez l'exemple de cette fillette de 7 ans morte par noyade le 3 mars 2024. Elle est décédée dans le canal de l'Aa, le canot n'avait même pas atteint la mer"*. Seize migrants, dont dix enfants âgés de sept à treize ans, se trouvaient à bord de ce bateau. Celui-ci *"n'était pas dimensionné pour supporter autant de personnes"*, avait affirmé la préfecture du Nord dans un communiqué. Dans la nuit du 13 au 14 janvier 2024, un groupe de syriens, dont un bébé d'un mois, rejoint un canot déjà en mer. Il est 2 heures du matin. La houle, la nuit et les vagues font paniquer le groupe au moment de monter dans l'embarcation. Le bateau se retourne. Les migrants tombent à l'eau. Dans la confusion, deux adolescents syriens de 14 et 16 ans se noient, à quelques mètres seulement de la plage. Trois autres personnes mourront aussi cette nuit-là. L'eau était à 9 degrés.

Pour Utopia 56, *"les traversées ne sont plus celles d'il y a un an ou deux ans"*. D'abord, parce que les départs sont plus *"dangereux"*. De plus en plus d'embarquements se font en amont de la Manche, sur les canaux, les rivières qui se jettent dans la Manche. Le but : éviter les policiers qui patrouillent sur les plages. *"On pense être à l'abri, être discret, mais les gens tombent des canots et meurent aussi"*, résume un autre coordinateur d'Utopia 56. D'autres passeurs envisagent aussi de faire monter leurs passagers quand l'embarcation est déjà en mer, forçant les femmes et les enfants à s'enfoncer dans l'eau sur plusieurs dizaines de mètres avant de les hisser à bord. Pourquoi une telle prise de risques ? Parce que les trafiquants savent que les policiers n'ont pas le droit d'intercepter les migrants une fois qu'ils sont en mer. Cette compétence relève du droit maritime. Les trafiquants agissent donc par souci de rentabilité. *"Il y a un an et demi, deux ans, on était sur des canots de 30, 40 personnes, aujourd'hui on est sur des bateaux de 60, 70 personnes voire plus dans des cas exceptionnels. Les passeurs se disent que le taux d'empêchement [des traversées] est élevé, il faut donc charger davantage les bateaux."* Or la qualité des canots, elle, ne s'est pas améliorée. *"Dans la précipitation et la peur de se faire repérer par les forces de l'ordre, les migrants ne prennent plus le temps de correctement gonfler les pneumatiques que certains passeurs fournissent"*, explique encore Utopia 56. *"Par exemple, on constate que des migrants n'installent plus le sol rigide au fond des bateaux, or ce sol permet de maintenir le canot à flot. Sans, le bateau s'affaisse rapidement, il prend l'eau... On voit de plus en plus de personnes rentrer à la nage sur les plages"*.

Les trafiquants s'adaptent aussi face à l'important dispositif policier déployé sur les plages du nord du pays. Un arsenal militaire qui s'inscrit dans des accords passés entre le Royaume-Uni et la France pour tenter d'endiguer l'immigration clandestine. *"Les rapports de forces entre exilés et policiers se durcissent inévitablement. Il y a des surveillances au drones, des patrouilles partout..."*. *"On assiste à des gazages sur les plages, des bateaux lacérés au couteau... Des migrants nous racontent que les policiers jettent maintenant des gaz lacrymogènes dans les canots sur le départ alors même que des enfants se trouvent à l'intérieur. Résultat, les mises à l'eau [de bateaux] sont plus chaotiques qu'avant"*. Ces rapports de force ont aussi une influence sur le timing des départs. *"Pour éviter au maximum ces confrontations violentes, les migrants prennent désormais des risques au niveau de la météo. Par exemple, ils vont prendre la mer quand le temps est instable, quand les vagues sont très hautes. Ils pensent que les plages sont moins surveillées par temps de pluie"*. Et ils partent de plus en plus loin. *"Avant, les canots partaient depuis le Calais ou le Dunkerquois. Maintenant, on reçoit des appels à l'aide des personnes qui se trouvent à Boulogne-sur-Mer, au Touquet, à Berck"*. Soit des villes plus au sud, très éloignées des côtes anglaises. *"Si avant, les migrants mettaient six ou*

huit heures pour aller de Calais à Douvres [port de débarquement des migrants en Angleterre], désormais ils doivent doubler voire tripler ce temps de trajet en mer". Enfin, les montées à bord aussi se complexifient, notamment à cause d'un nouveau phénomène de "montées sauvages". Les exilés qui vivent depuis plusieurs semaines voire mois dans le nord de la France n'ont parfois plus les moyens de payer les passeurs. "Ils ont épuisé leurs économies dans différentes tentatives". "Ils ont tenté la traversée deux fois, quatre fois, 10 fois... Quand ils n'ont plus rien, ils essaient alors de monter à la dernière minute à bord d'une embarcation, gratuitement, avec les problèmes que cela peut créer : surnombre, altercations avec les autres passagers..."

Malgré tous ces dangers, les traversées de la Manche sont loin d'être enrayées. Depuis le début de l'année, plus de 10 000 migrants sont arrivés sur le sol anglais, contre 7 600 l'année dernière à la même période. Et les morts ne cessent d'augmenter. Au moins 16 exilés sont morts en tentant de traverser la Manche depuis le début de l'année 2024. Ils étaient 12 pour l'ensemble de l'année 2023, et un en 2022, selon la préfecture de la Manche et de la mer du Nord.

UNION EUROPÉENNE

FRONTEX

Les avions de l'agence FRONTEX sont dans le collimateur de deux organisations, Front-LEX et Refugees in Libya, représentant elles-mêmes un Soudanais darfourien de 29 ans coincé en Libye, et dont l'identité est gardée secrète. L'homme, appelé "XY" dans le communiqué, est arrivé en Libye en 2019. Il est enregistré en tant que "demandeur d'asile" au Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR), mais il n'a pas accès à une procédure d'asile et protection efficace. Il est donc coincé dans le pays où il risque d'être arbitrairement détenu et soumis à des violences. Pour fuir "l'enfer libyen", il sait qu'il devra traverser la Méditerranée à la recherche d'un abri en Europe. "Mais les opérations de refoulement systématiques, conjointement exécutés par Frontex et des entités libyennes, menacent directement sa quête de sécurité", écrivent les deux organisations qui le représentent. Front-LEX et Refugees in Libya évoquent ici la présence des avions de Frontex au-dessus de la Méditerranée, qui repèrent les canots en difficulté puis envoient leur géolocalisation aux autorités libyennes - à l'heure où les preuves de traitements inhumains et dégradants des exilés dans le pays s'accumulent (détention arbitraire, meurtres, tortures, viols...) depuis des années. Par conséquent, et conformément à l'article 265 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), "Front-LEX et Refugees in Libya ont déposé une plainte inédite contestant cette complicité aérienne de l'Agence dans les crimes contre l'humanité commis contre les personnes en déplacement". Les deux plaignants demandent concrètement au directeur exécutif de Frontex, de mettre fin à ses activités de surveillance aérienne. La procédure pourrait aboutir au dépôt d'une plainte formelle devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). "[...] Si, dans les deux mois suivant la présente communication, Frontex ne voulait pas définir sa position, ou refuse de suspendre ou de mettre fin aux communications avec les entités libyennes, Front-LEX et Refugees in Libya intenteraient une action [en justice]".

Frontex et les Libyens travaillent en coopération depuis des années. Dans une enquête publiée le 10 février 2024, le média allemand Der Spiegel a même mis en évidence cette intense collaboration. Plus de 2200 mails ont été envoyés entre l'agence européenne et les centres de coordination de sauvetage libyen entre 2021 et 2023, afin de transmettre la position de canots de migrants en Méditerranée et les ramener en Libye. "C'est le partage de données de géolocalisation par Frontex qui permet de commettre ces crimes – rendant l'Agence complice des attaques continues et systématiques dirigées contre les réfugiés et les demandeurs d'asile en Méditerranée centrale", lit-on dans le communiqué de Front-LEX. Ce soutien de Frontex aux Libyens n'est pas illégal. L'Union européenne (UE) et Tripoli sont liés par un partenariat stratégique et financier en mer Méditerranée

depuis de nombreuses années. Pourtant, soulignent les deux organisations, Frontex a aussi l'obligation de faire respecter les droits de l'Homme partout où elle intervient - conformément à l'article 46, paragraphe 5, de son règlement. Pour Front-LEX et Refugees in Libya, l'aide de Frontex aux Libyens est donc paradoxale : depuis des années, les violences des garde-côtes libyens envers les exilés et les tortures infligées aux migrants dans les centres de détention du pays ont été maintes fois documentées. Les associations humanitaires dénoncent régulièrement un manque de transparence de la part de Frontex et pointent du doigt son absence de coopération avec les navires de sauvetage des ONG en Méditerranée. Pis, elles dénoncent le mutisme de l'agence.

Les avions de surveillance de l'agence ont par exemple été témoin d'une situation problématique : en mai 2023, des garde-côtes libyens ont frappé le conducteur d'un canot d'une centaine d'exilés. Les Libyens ont ensuite utilisé des matraques et des cordes pour rouer de coups six autres migrants du bateau, avant de les ramener de force en Libye. Autre incident : en septembre 2021, un drone de Frontex était aux premières loges lorsque des patrouilleurs libyens ont tiré à balle réelles sur un canot d'exilés. L'agence européenne avait alors envoyé un courriel à Tripoli : "*Nous suggérons de NE PAS utiliser la force lors des opérations de recherche et de sauvetage*", avait rapporté le journal allemand Der Spiegel. Fin 2022, Human Rights Watch avait aussi publié un rapport qui accusait Frontex de "*complicité*" avec les autorités libyennes pour faciliter l'interception de migrants en mer puis les abus subis à leur retour forcé en Libye. Plus récemment, en février 2024, la médiatrice européenne a regretté que Frontex n'ait pas déclenché un appel d'urgence pour venir en aide aux 750 passagers de l'Adriana, ce bateau de pêche qui a fait naufrage au large de Pylos, en Grèce, en juin 2023. Aucun appel "Mayday", une procédure internationale d'alerte en cas d'urgence vitale, n'avait été émis par Frontex. Et ce, alors qu'un de ses avions de reconnaissance avait survolé la zone et avait vu le bateau en grande difficulté et surchargé. L'agence avait seulement signalé le bateau aux autorités grecques.

PROPOSITION DES PRINCIPAUX CANDIDATS EN MATIERE D'IMMIGRATION

Il est intéressant de retenir ce que proposent les principaux candidats aux européennes en matière d'immigration, afin de pouvoir comparer avec ce qu'ils soutiendront au parlement Européen quand les élections seront faites.

1/ Le parti présidentiel, fervent défenseur du Pacte européen sur l'asile et la migration

La tête de liste du parti présidentiel Renaissance, est la principale défenseuse du Pacte sur la migration et l'Asile adopté le 10 avril 2024 au parlement Européen après trois années d'après négociations. Le texte prévoit un durcissement des contrôles à l'arrivée sur le sol européen et la création de centres de rétention aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) pour y filtrer les exilés à leur arrivée et renvoyer plus rapidement ceux ayant peu de chance d'obtenir l'asile. Le pacte instaure aussi un **mécanisme de solidarité**, en cas d'afflux massif, obligeant les États membres à prendre en charge une partie des demandeurs d'asile. S'ils refusent, ils doivent s'acquitter d'une amende de 20 000 euros par personne. "*Avec ce Pacte, à l'initiative de la majorité présidentielle, on a une solution concrète sur la table pour répondre au défi migratoire*".

Les défenseurs des droits et les partis de gauche, eux, dénoncent ce texte, fustigeant la possibilité de placer en détention les familles avec enfants et une "criminalisation" des exilés. Dans son programme pour les européennes, elle propose d'"**accroître le nombre de garde-frontières et garde-côtes européens** jusqu'à 30 000 pour appuyer les États membres dans les contrôles et les expulsions". Elle souhaite octroyer "**100 000 visas prioritaires** au sein de l'Europe dans les métiers en tension et pour les talents étrangers".

La tête de liste Renaissance, cheffe du groupe Renew au Parlement européen, veut aussi **expulser plus facilement** les personnes en situation irrégulière, en passant des accords avec les pays d'origine. Les États qui refuseraient leurs ressortissants verraient une baisse du nombre de visas accordés en Europe.

2/ À droite, fermeté pour un meilleur contrôle des frontières

La tête de liste du parti Les Républicains (LR), s'oppose fermement au Pacte sur l'asile et la migration, pourtant approuvé par son groupe, le PEE, au Parlement. Selon lui, ce "*projet vis[e] à organiser la relocalisation des migrants*" au sein de l'UE. Pour lutter contre l'immigration irrégulière, il veut construire des "*barrières physiques à l'Est (murs, fossés, caméras, intelligence artificielle, etc.)*" et déployer des forces armées en Méditerranée. Il propose également le **rétablissement des contrôles aux frontières intérieures** de l'UE "*en cas de besoin, sans accord préalable de la Commission européenne*". Les Républicains prônent le **renforcement des effectifs de l'agence européenne Frontex**, en passant de 10 000 à 30 000 agents aux frontières de l'UE. Il souhaite aussi que **les demandes d'asile soient traitées en dehors du sol européen** : les exilés seraient retenus dans des centres fermés en attendant le traitement de leur dossier dans ce qu'il appelle des "*États tiers sûrs*". LR veut sanctionner **les pays refusant de reprendre leurs ressortissants** sous le coup d'une expulsion. Il défend ainsi des "*sanctions financières à l'encontre des pays non coopératifs en matière de lutte contre l'immigration illégale ou en matière de réadmission*".

3/ À gauche, régularisation et "devoir de sauver" en mer

Les insoumis, aux Écologistes en passant par Place Publique-PS, plaident pour plus d'humanité sur les questions migratoires. **En ce qui concerne les opérations de secours en mer** : la tête de liste de Place Publique-PS, propose de relancer les opérations de sauvetages en Méditerranée, au nom du "*devoir de sauver*". Tout comme la tête de liste des Écologistes, qui demande de "*garantir et de financer le sauvetage en mer*". Tandis que la France insoumise (LFI) veut "*remplacer l'agence meurtrière Frontex par une agence européenne civile de sauvetage en mer et sur terre, en appui de l'agence de l'Union européenne pour l'asile*". Reprenons la main demande : « *Des voies légales et sûres doivent être instaurées, et le sauvetage en mer doit être protégé, afin que nulle ne meurt plus en Méditerranée ou aux frontières de l'Union* ». **En ce qui concerne l'asile et les voies légales de migration** : Place Publique-PS, souhaite créer des voies légales de migration en Europe avec "*des quotas en fonction des besoins des économies européennes*". Les autres proposent d'"*ouvrir des voies de migrations légales sécurisées*", sans mentionner pour autant de quotas. « Reprenons la main » estime que « *Les travailleuses et travailleurs migrants dits « sans-papiers » doivent être régularisés* ». L'Écologiste propose également de créer "*un statut de réfugié climatique et environnemental*" quand la représentante de LFI parle d'un statut de "*détresse environnementale*". Enfin, les écologistes promet "*un plan européen de régularisation des travailleurs et travailleuses agricoles aujourd'hui bloqués au sud de l'Europe*"

4/ L'extrême-droite et la "double frontière"

La tête de liste du Rassemblement national (RN), est celui qui porte le programme migratoire le plus dur. Il veut instaurer une "*double frontière*" : une première aux frontières européennes qui permettrait à Frontex de **refouler "systématiquement" les bateaux de migrants en mer** et les renvoyer dans les pays de départ (souvent la Tunisie et la Libye). La deuxième frontière serait nationale : elle servirait à **limiter la libre circulation dans l'espace Schengen** aux seuls ressortissants de l'Union européenne. Il propose également d'**externaliser les demandes d'asile** : les dossiers seraient traités dans les ambassades et les consulats des pays d'origine, et non plus sur le sol européen.

BILAN DES ACTIONS EUROPEENNES EN MATIERE DE MIGRATION

- **Plus de 30 000 personnes, hommes, femmes et enfants, sont mortes ou ont disparu** en tentant de rejoindre l'Europe depuis 2014, soit en 10 ans
- **845 000 000 d'euros de budget pour Frontex** en 2023, bras armé de la politique mortifère de lutte contre l'immigration de l'UE
- **Plus de 18 000 enfants migrants non accompagnés ont été portés disparus** en Europe entre janvier 2018 et décembre 2020, l'équivalent de 17 enfants par jour
- **Plus de 100 000 personnes migrantes, hommes, femmes et enfants, sont enfermées chaque année** en Europe pour des motifs liés à leur migration
- **Plus de 400 000 personnes ont reçu l'ordre de quitter l'UE en 2022**, seul 17% ont effectivement été expulsées tandis que les autres sont tombées dans une « zone grise »
- **Plus de 16 000 personnes anciennement « dublinées » ont finalement pu enregistrer leur demande d'asile** en France en 2022, après avoir attendu entre 9 et 24 mois dans les limbes de cette procédure injuste, absurde et inefficace.

<https://www.lacimade.org/les-politiques-migratoires-europeennes-pour-une-europe-protectrice-et-solidaire/>

CONNAISSEZ-VOUS LES GROUPES POLITIQUES AU PARLEMENT EUROPEEN ?

Rappels sur les Groupes politiques au Parlement européen (suivi des partis français correspondants et de l'URL correspondante), selon : <https://elections.europa.eu/fr>



- Groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) - LR, centristes pour la France
<https://www.eppgroup.eu/fr>



- Groupe de l' Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen - PS, Place publique pour la France <https://www.socialistsanddemocrats.eu/fr>



- Groupe Renew Europe - Renaissance, Les Jam [https://www.reneweuropgroup.eu/fr/our-family-](https://www.reneweuropgroup.eu/fr/our-family-in-europe)
[in-europe](https://www.reneweuropgroup.eu/fr/our-family-in-europe)



- Groupe des Verts/Alliance libre européenne - Europe écologie les verts, Région et peuples solidaires <https://www.greens-efa.eu/fr/who-we-are/our-group>



- Groupe des Conservateurs et réformistes européens _ Reconquête
https://ecrgroup.eu/campaign/ecr_policy_group



- Groupe identité et Démocratie - Rassemblement National <https://www.idgroup.eu/>



- Le groupe de gauche au parlement européen GUE/NGL – La gauche républicaine et socialiste, La France insoumise, Anne-Sophie Pelletier <https://left.eu/delegations/?page=1>

Après ces élections, il faut voir comment chaque élu se rattachera à chacun de ces groupes.

<https://www.lacimade.org/analyse/elections-europeennes/>

ALLEMAGNE

Plus de 3 millions de personnes en quête d'une protection

À la fin de l'année 2023, près de 3,2 millions de personnes en quête de protection internationale étaient enregistrées en Allemagne, soit une augmentation de 100 000 personnes par rapport à l'année précédente. L'Allemagne reste ainsi en tête de la liste des pays de l'Union européenne qui comptent le plus grand nombre de personnes ayant demandé ou obtenu une protection. Selon l'Office allemand des statistiques Destatis, la majorité des personnes proviennent d'Ukraine, soit 977 000 cas. Les Syriens arrivent en deuxième position, avec 712 000 personnes, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à 2022. Les Afghans constituent le troisième groupe le plus important : plus de 323 000, avec une hausse de 13 % par rapport à l'année précédente. Arrivent ensuite les ressortissants irakiens (200 000 personnes) et turcs (un peu plus de 150 000 personnes). Ces cinq nationalités combinées composaient environ 75 % de toutes les personnes en quête d'une protection l'année dernière, alors que le nombre d'arrivées de demandeurs d'asile continue d'augmenter dans toute l'Europe.

Plus de 2,5 millions de personnes se sont vu accorder un statut de protection à la fin de l'année dernière soit une hausse de 12 % des demandes traitées. La grande majorité des demandeurs n'ont toutefois obtenu qu'un statut de protection temporaire, dont la moitié par le biais d'une procédure d'asile simplifiée. Si le paysage politique dans leur pays d'origine venait à changer et qu'ils ne sont plus considérés comme étant persécutés, ces personnes perdraient leur droit de séjour temporaire et seraient invités à rentrer chez eux. Il est à noter que les Ukrainiens qui ont fui la guerre ont obtenu une autorisation de séjour temporaire dans le cadre d'un dispositif de protection générale accordée par l'Union européenne. Dans le même temps, 189 000 personnes ont vu leur demande d'asile rejetée ou ont perdu leur statut de protection en Allemagne en 2023. Cela ne signifie pas automatiquement qu'elles seront expulsées, car il existe encore d'autres formes de résidence, comme la "Duldung", qui est un séjour toléré, dans la mesure où une personne ne peut être renvoyée pour des raisons allant de l'absence de documents de voyage à un état de santé fragile.

Toutefois, les taux d'expulsion ont à nouveau progressé ces derniers mois. Au cours du premier trimestre 2024, l'Allemagne a renvoyé près de 4 800 personnes dont la demande de protection a été rejetée, un chiffre en hausse de 30 % par rapport à la même période de l'année dernière. La majorité des personnes expulsées depuis le début de l'année 2024 sont originaires de Macédoine du Nord, qui est considérée comme un pays d'origine sûr. Pour la même raison les autorités allemandes ont renvoyé des ressortissants de la Géorgie et de la Serbie. Le journal précise que dans 7 050 cas, les expulsions n'ont pas eu lieu, le plus souvent parce que les autorités ignorent où se trouvent les personnes concernées. En outre, selon Destatis, le statut de protection de 455 000 personnes était toujours en cours d'examen à la fin de l'année 2023, soit une baisse de 20 % du nombre de dossiers en cours par rapport à fin 2022.

Les données statistiques montre également quels Länder (l'Allemagne fédérale est composée de 16 régions, les Länder) comptent le plus grand nombre de personnes en quête d'une protection par habitant. Brême, Hambourg et Berlin en accueillent le plus grand nombre par habitant,

suivis par le plus petit Land, la Sarre. Les taux les plus faibles s'observent dans le Brandebourg (le Land autour de Berlin), la Bavière, au sud du pays, et le Mecklembourg-Poméranie occidentale, dans l'est de l'Allemagne. Les données révèlent également l'âge moyen des personnes en quête d'une protection. En Allemagne, un demandeur d'asile ou un réfugié a en moyenne 32,2 ans, ce qui est considérablement plus jeune que l'âge moyen en Allemagne, qui est de 44,6 ans. Une nouveauté observée sur les dernières années est la parité parmi les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ainsi, les femmes représentent 49 % de toutes les personnes enregistrées. Toutefois, cela s'explique en grande partie par le fait que l'immense majorité des personnes fuyant l'Ukraine sont des femmes, alors que la plupart des demandeurs d'asile en provenance du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie sont des hommes.

BELGIQUE

Le gouvernement accélère les retours des sans-papiers marocains

"*La coopération renouvelée avec le Maroc porte ses fruits*", se félicite la Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration. Entre janvier et fin mai 2024, 119 Marocains en séjour irrégulier ont été renvoyés de force vers le Maroc, soit deux fois plus que l'année dernière à la même période, lorsque 55 Marocains avaient été expulsés. Des chiffres rendus possibles par l'accord conclu entre Bruxelles et le royaume chérifien il y a un mois et demi. Le 15 avril 2024, plusieurs membres du gouvernement, dont la ministre de l'Intérieur, se sont rendus à Rabat pour renouveler des traités de coopération économique. Ce fut l'occasion, aussi, de négocier des accords portant sur les retours forcés des exilés marocains. Le gouvernement marocain s'est engagé à réadmettre sur son sol toute personne identifiée comme étant de nationalité marocaine et sans titre de séjour en Belgique, prérogative indispensable à une expulsion dans le pays d'origine. Aucun quota n'a été convenu entre les deux parties. Mais la Secrétaire d'État a assuré qu'il s'agissait d'un "*engagement très clair*" de la part du Maroc. "*Le respect de cet engagement devrait permettre de simplifier et d'accélérer les procédures de retour*". Les personnes concernées par ces expulsions seront "*en priorité*" celles "*qui ont commis des actes criminels et purgé des peines d'emprisonnement, des nuisances et ont été arrêtées lors d'actions de police*". 674 Marocains en situation irrégulière et actuellement incarcérés sont amenés à être expulsés après leur libération. Ils seront transférés au Maroc via des vols réguliers entre la Belgique et le Maroc.

Cette coopération belgo-marocaine est l'un des outils de l'ambition affichée par la secrétaire d'état : "*l'augmentation des retours*" de migrants en situation irrégulière sur le sol belge. Les chiffres récents des décisions d'expulsions se rapprochent d'ailleurs de ceux de la période pré-Covid. En 2023, plus de 36 000 décisions de retour – qui ne débouchent pas forcément sur une expulsion - ont été prises par l'Office des étrangers, contre 28 700 en 2022, et 26 000 en 2021. Mais si les exilés marocains étaient, pour ces trois années, les premiers concernés par ces décisions, ils ne figurent qu'au 10e rang des nationalités concernées par les retours forcés dans le pays d'origine. En clair, si beaucoup reçoivent un avis d'expulsion, seule une petite partie d'entre eux ont finalement été expulsés de Belgique. Un décalage que la secrétaire d'état s'est donc engagé à rétrécir drastiquement. "*Il existe aujourd'hui plus de 40 guichets dispersés sur le territoire pour informer et accompagner les personnes en séjour irrégulier dans le cadre d'un éventuel retour volontaire, qui est toujours préférable. Mais si la personne concernée refuse de coopérer, le retour forcé reste la seule option*".

En communiquant sur les expulsions de ressortissants marocains, la Secrétaire d'État s'adresse à une population d'importance en Belgique. La diaspora marocaine représente en effet la première communauté étrangère hors-UE dans le pays. Leur présence sur le territoire s'est développée à partir de 1964, date d'un accord passé entre Rabat et Bruxelles pour le transfert de travailleurs marocains. Ce dernier a été supprimé dix ans plus tard, mais des milliers de Marocains ont continué à affluer en Belgique pour rejoindre leur famille, ou pour y travailler. Si la grande majorité des exilés marocains sont en règle, beaucoup vivent sur le territoire belge en situation irrégulière, faute de visas ou de renouvellement du titre de séjour notamment.

D'après le Secrétariat à l'asile et à la Migration, les Marocains constituent *"la première nationalité dans les interceptions de personnes en séjour irrégulier"*. Mais pour la chargée de la question des sans-papiers pour le Ciré, collectif d'associations, *"pointer du doigt les Marocains en prison ou ceux qui ont commis des délits, distille l'idée, dans la tête des gens, que tous les Marocains sont forcément des délinquants. Alors que ces personnes ont des attaches en Belgique, elles travaillent, ont construit leur vie ici et se battent depuis des années pour avoir des papiers"*. En mai 2021, 475 sans-papiers, pour la plupart marocains, avaient suivi une grève de la faim de plusieurs mois pour protester contre l'entêtement des autorités à leur refuser un titre de séjour. Un an plus tard, malgré le fort retentissement du mouvement dans le pays, 423 dossiers avaient été refusés et automatiquement assortis d'une obligation de quitter le territoire. *"Parler aux grévistes de retour au pays est d'un cynisme inouï, avait réagi la chargée du service politique au Ciré. La plupart ont construit leur vie en Belgique et n'ont pas quitté leur pays par choix. Avec cette décision, les autorités nient jusqu'à l'existence même de ces personnes, c'est stupéfiant. Mais malheureusement, dans la ligne politique du gouvernement"*.

Pour appliquer sa politique de retour, le gouvernement belge prévoit l'ouverture prochaine de quatre nouveaux centres fermés, équivalent des centres de rétention en France. Fin mars 2022 déjà, 500 places supplémentaires avaient été créées. *"Cette décision historique marque un véritable tournant. Nous créons plus de capacité de retour que jamais et pouvons faire un pas de géant dans la politique de retour de notre pays"*, s'était réjoui le Secrétaire d'État à la Migration de l'époque.

Les autorités comptent également sur la « loi Frontex », adoptée par le Parlement le 3 mai 2024, qui autorise le déploiement des garde-frontières européens sur son territoire pour réaliser des contrôles d'identité dans les aéroports, les ports, à la gare de Bruxelles-Midi et au niveau du terminal Eurostar. Une décision qui inquiètent de nombreuses ONG. *"Les compétences attribuées au personnel de Frontex sur le territoire et aux frontières de la Belgique sont très floues. Elles n'excluent pas la possibilité pour un agent de Frontex de procéder à des arrestations lors de contrôles dans la rue, dans les transports publics, à la sortie d'un centre d'accueil, par exemple"*, ont écrit 13 organisations. Ce durcissement *"inquiète beaucoup les exilés sans-papiers, les Marocains comme les autres"*. *"Les personnes s'invisibilisent, et n'ont même plus le courage d'entamer des démarches ou des recours. Elles ont peur, se cachent, ne veulent pas se faire remarquer de peur d'être arrêtées, et renvoyées dans un pays qu'elles ont quitté il y a des années"*.

CHYPRE

27 migrants coincés dans la zone tampon entre Turquie et Europe

Vingt-sept migrants - afghans, camerounais, soudanais et iraniens – venant de la partie nord sous administration turque, sont bloqués là par les autorités du sud, qui refusent de les laisser entrer sur son territoire sans les autorisations nécessaires. Le 4 juin 2024, le président a déclaré que son gouvernement était prêt à fournir toute aide humanitaire aux exilés, alors que le mercure affiche cette semaine près de 40 degrés. Mais il a également prévenu que la zone tampon, contrôlée par l'ONU, *"ne deviendra pas une nouvelle voie de passage des migrants illégaux"*. Le Haut-commissariat pour les réfugiés de l'ONU (HCR) a assuré fournir au groupe - dont environ la moitié sont des femmes et des enfants - de la nourriture, de l'eau, des premiers soins et un abri. Mercredi 5 juin 2024, le porte-parole de la force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), s'est dit néanmoins *"préoccupé"* par la situation, *"L'accès à des procédures d'asile appropriées en vertu du droit national, européen et international est nécessaire"*.

Depuis quelques années, Des milliers d'exilés choisissent Chypres pour entrer dans l'Union européenne (UE). Beaucoup transitent par le nord, avant de traverser la Ligne verte pour le sud du territoire, membre de l'UE depuis 2004. Une fois cette ligne traversée, ces personnes demandent l'asile. Les 27 migrants coincés actuellement dans la zone tampon n'ont, eux, pas pu faire valoir leur demande de protection. En 2021, deux demandeurs d'asile camerounais, avaient été coincés eux aussi à cet endroit durant six mois. Ils avaient finalement été transférés en Italie avec

quelques autres migrants par le pape François, à la fin de sa visite à Chypre.

La situation des 27 migrants intervient quelques jours avant les élections locales et européennes, où la migration est une question majeure sur l'île. En septembre, environ 200 chypriotes ont défilé à Limasol (Chypre Sud), pour protester contre la présence de ressortissants étrangers dans la ville. Des slogans racistes déclamés en début de manifestation, les participants sont rapidement passés aux actes. Les vitrines des restaurants et des épiceries tenues par des non-Chypriotes ont été brisées, et des devantures de boutiques, brûlées par les cocktails Molotov. Il y a quelques semaines, le gouvernement s'est dit favorable au rapatriement des réfugiés syriens dans leur pays. "*La stabilité dans ce pays n'a pas été entièrement rétablie*" mais "*nous devons accélérer le processus et prendre toutes les mesures nécessaires pour créer les conditions qui permettraient le retour des personnes en Syrie*", a déclaré le ministre chypriote de l'Intérieur. Depuis plusieurs mois, de nombreux bateaux chargés de migrants syriens accostent à l'est de l'île, en provenance du Liban pour la plupart. Début avril, 350 personnes avaient accosté en 48h, un record.

GRECE

4 égyptiens , relaxés dans le naufrage de Pilos

Après des mois passés derrière les barreaux - en prison puis en centre de rétention - quatre Égyptiens accusés d'avoir joué un rôle dans le naufrage du chalutier au large de Pilos en juin 2023, provoquant la mort d'environ 500 migrants, ont finalement recouvré la liberté. Le 21 mai, le tribunal de Kalamata, dans le Péloponnèse, a relaxé ces 4 personnes ainsi que 56 autres égyptiens, visés par les mêmes chefs d'accusation d'"*appartenance à une organisation criminelle*", d'"*homicide par négligence*" et d'"*entrée illégale dans le pays*". Mais après leur sortie du palais de justice, les migrants n'ont pourtant pas été libérés : ils ont été immédiatement transférés au commissariat, en vue d'un placement en centre de rétention. Les autorités grecques ont justifié leur décision arguant que les exilés risquaient de fuir le pays pendant le traitement de leur demande d'asile. Selon la loi grecque, les personnes originaires de nations dont le taux de reconnaissance de la protection internationale est le plus bas – comme l'Égypte – peuvent être placés en rétention même s'ils ont déposé un dossier d'asile, pendant 50 jours renouvelables. Mais, en théorie, les survivants d'un naufrage en sont exemptés. Une décision qui avait provoqué l'ire des défenseurs des droits. Le Legal centre Lesvos, qui défend ces personnes, avait dénoncé une "*mesure punitive*" à l'encontre de ces Égyptiens. "*La décision de détention [qui] n'a aucune base légale est imposée de manière totalement arbitraire et abusive*", s'est insurgée l'ONG. Elle "*est en contradiction directe avec la législation grecque et le droit de l'Union européenne*".

La cour administrative de Kalamata a suivi les arguments de la défense, et a ordonné, mercredi 29 mai 2024, la libération de quatre personnes – sur les neuf relaxées. "*Le recours avait été déposé pour quatre Égyptiens dont le Legal centre Lesvos assure la défense*", explique une juriste au sein de l'ONG. "*On devrait être fixé pour les cinq autres la semaine prochaine, on espère le même résultat*». Pour permettre leur libération, "*les avocats ont rappelé au tribunal que ces personnes étaient des survivantes d'un naufrage, et qu'elles devaient donc être considérées comme des personnes vulnérables*". Selon la loi grecque, ces migrants ne peuvent pas être placés en rétention et doivent pouvoir bénéficier d'une aide psychologique. "*Le tribunal de Kalamata a aussi innocenté ces Égyptiens d'entrée illégale dans le pays donc cela n'avait aucun sens de les enfermer, ni même de dire qu'ils pourraient s'enfuir*", insiste l'avocate. Les quatre Égyptiens sont "*heureux et soulagés*". Ils ont rapidement quitté la région du Péloponnèse pour vivre à Athènes, au moins le temps du traitement de leur dossier d'asile.

Un exilé vendredi 31 mai 2024 dans une collision entre son canot et un patrouilleur des garde-côtes grecques.

Un migrant a été tué, et cinq autres blessés, dans une collision survenue le 31 mai 2024 entre un canot et un patrouilleur des garde-côtes grecs au large de l'île de Symi (située au large des côtes turques). Dans la soirée, "*deux patrouilleurs ont repéré un canot pneumatique avec un certain*

nombre de passagers, naviguant à une grande vitesse, sans feux de signalisation, en direction de l'îlot de Nimos", selon le communiqué des garde-côtes. Puis les patrouilleurs "se sont approchés du bateau et ont tenté de l'arrêter en utilisant des signaux sonores et lumineux, en vain". Toujours selon les autorités, le pilote du bateau pneumatique a sauté par-dessus bord pour éviter d'être arrêté, provoquant une collision avec l'un des patrouilleurs, qui a jeté à la mer "la plupart des passagers du hors-bord". Les garde-côtes ont tout de même pu secourir 18 personnes, dont un mineur, pendant que le bateau des migrants sombrait. Des premiers secours ont été prodigués à cinq exilés, tandis qu'un sixième, inconscient, a été réanimé. Les victimes ont ensuite été transportées au centre de santé de Symi où "malheureusement le décès de l'un des blessés a été constaté". Les passagers ont par ailleurs affirmé avoir payé chacun 4 000 dollars pour être transportés de Datça, en Turquie, en Grèce. Et le conducteur du bateau a été arrêté.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 12 200 arrivées ont été enregistrées sur les îles grecques depuis le début de l'année 2024. En 2023, environ 45 000 demandeurs d'asile sont arrivés en Grèce, soit le nombre le plus élevé en quatre ans, selon les Nations unies. De nombreuses embarcations en revanche n'arrivent pas à destination et sont refoulées en Turquie par les garde-côtes grecs, bien qu'Athènes a toujours réfuté ces agissements. Dans un rapport d'observation, l'ONG Aegean Boat Report (ABR) note l'"*augmentation des refoulements en mer par les autorités grecques*", y compris par "*l'utilisation illégale*" de radeaux de sauvetage. Ainsi, au cours de la seule semaine du 20 mai 2024, l'ONG constate que plus de 1 000 personnes et 48 canots ont stoppés par les autorités grecques.

Les pratiques des garde-côtes sont régulièrement pointées du doigt par les associations, les médias et les témoignages d'exilés. En novembre 2023, une nouvelle vidéo montrant des hommes masqués sur un bateau floqué d'un drapeau grec, agresser des migrants et les refouler en mer Égée, a été dévoilée par ABR. Sur les vidéos filmées par les passagers afghans depuis la petite embarcation et diffusées par l'ONG, on entend des femmes et des enfants hurler de peur lorsque les hommes masqués brandissent leurs bâtons. Selon le compte-rendu d'ABR, ils "*ont ordonné à tout le monde de remettre leurs téléphones, leur argent et autres objets de valeurs*". Les personnes qui ont refusé ont été frappées. Le ministère grec des Affaires maritimes avait nié toutes accusations de "*pushback*" et de violences en mer. "*Concernant les allégations d'actes répréhensibles présumés, nous devons souligner que les autorités grecques ne procèdent pas à de telles méthodes*" et qu'il "*existe des mécanismes de contrôle*" des garde-côtes "*le cas échant*", avait-il assuré.

IRLANDE

Une vague d'extrême droite n'est pas en vue pour les élections européennes

Pour la première fois dans en Irlande, l'immigration est une des priorités des électeurs. On assiste, aujourd'hui dans le pays à l'émergence des mêmes idées anti-immigration, déjà bien établies dans le reste de l'Europe. En novembre 2023, des émeutes inédites et racistes ont éclaté à Dublin, avec des citoyens qui scandaient par exemple "Get them Out" ((renvoyez-les chez eux)). Et depuis, il y a eu divers incendies criminels, ciblant des logements destinés aux réfugiés, ou des tentes de migrants déchirées dans les rues. Il y a donc bel et bien une montée de groupuscules, qui lient d'ailleurs la crise de l'immobilier – la problématique dans le pays – et l'accueil des migrants. Une vague d'extrême droite n'est pourtant pas, pour autant, en vue pour les élections européennes. Les partis traditionnels n'ont pas fait campagne sur la thématique de l'immigration. Mais, de nombreux candidats, indépendants, eux, ont cherché à capitaliser sur le nombre record de demandeurs d'asile arrivant en Irlande. Il y a également quelques micro-partis, qui se présentent aux européennes, tels que l'Independant Ireland Party, justement créé en novembre 2023, après les émeutes. Mais les intentions de vote pour ces candidats sont marginales. Une percée, au niveau européen, est donc peu probable. En revanche, le Sinn Féin, le parti d'opposition, pourrait perdre des voix, au profit de ces candidats-là. Certains Irlandais aimeraient en effet voir une ligne plus dure en matière d'immigration de la part du Sinn Féin, ou des partis au pouvoir en Irlande, le Fine Gael et le Fianna Fail.

ITALIE

La cheffe du gouvernement italien, s'est rendue en Albanie pour faire un point avec son homologue albanais sur les travaux de construction des centres d'accueil de migrants au port de Shëngjin et à Gjadër, dans le nord du pays. Une sorte de visite de contrôle de chantier, sous forme d'énième sortie sur la question migratoire. Des infrastructures ayant pour but d'externaliser l'accueil de jusqu'à 3 000 hommes, dont la mise en service constituera une « *une phase nouvelle dans la gestion du problème migratoire* », selon elle. La construction des centres d'accueil de migrants au port de Shëngjin et à Gjadër sont le fruit d'un accord signé par l'Italie et l'Albanie, en novembre 2023. L'Italie souhaitant déléguer, « *à partir du 1er août 2024* », à l'Albanie, l'accueil de 1 000 hommes migrants par mois, jusqu'à 3 000 à terme. Les personnes vulnérables dont les femmes, les mineurs et les personnes en situation de handicap sont exclues de cette prise en charge. Sur le principe, les migrants interceptés en mer par les navires militaires italiens seront conduits en Albanie à partir du port sicilien de Lampedusa.

Les chaînes de télévision ont diffusé des images du centre d'identification dans le port de Shengjin et d'autres montrant des bulldozers sur l'ancienne base militaire de Gjadër où sera construit un centre de détention temporaire. Sur place, la cheffe du gouvernement italien en a profité pour prendre la parole : « *Si ce que nous avons imaginé ici fonctionne – et cela fonctionnera – alors nous aurons inauguré une phase complètement nouvelle dans la gestion du problème migratoire* », a-t-elle lancé. Une apparition publique sur un sujet qui agite toutes les extrêmes droites en Europe à l'heure des élections. « *Je tiens à remercier encore une fois le Premier ministre Edi Rama pour la signature d'un accord que je considère de grande envergure européenne, s'est félicitée la Première ministre. Il se fixe trois grands objectifs. Lutter contre le trafic d'êtres humains, prévenir l'immigration irrégulière, accueillir en Europe seulement ceux qui en ont le droit. Ce projet peut représenter un instrument très puissant de dissuasion pour les migrants illégaux souhaitant rejoindre l'Europe* ». « *Certains ont émis des doutes sur le timing, donc sur le fonctionnement des centres*, a-t-elle ajouté. *Évidemment parmi, eux aussi, plusieurs parlementaires de l'opposition [...]. D'abord ils nous accusent de vouloir créer Guantanamo et ensuite ils se plaignent des délais de construction de Guantanamo* ». La construction de ces centres, sous forme de préfabriqués selon les images de la visite, a été vertement critiquée par plusieurs ONG, qui fustigent un traitement inhumain et dénoncent un accord « *illégal* » au regard du droit international. Des critiques balayées par la Première ministre italienne et son homologue albanais. Ce dernier a insisté sur le fait qu'il s'agissait pour Tirana d'aider un « *pays ami* », et non d'un modèle duplicable à d'autres pays européens.

<https://www.rfi.fr/europe/20240605-en-albanie-georgia-meloni-se-f%C3%A9licite-de-la-construction-d-un-centre-d-accueil-de-migrants>

POLOGNE

Une zone tampon de 200m à la frontière avec la Biélorussie

En début de semaine prochaine de Juin 2024, Varsovie va réintroduire une zone tampon de 200m à la frontière avec la Biélorussie, a déclaré mercredi 29 mai 2024 le Premier ministre. Une décision similaire avait été appliquée en novembre 2021 par le précédent gouvernement nationaliste Droit et Justice (PiS), alors que des milliers de personnes tentaient d'entrer en Pologne. La population, les ONG ou encore les journalistes avaient interdiction d'y pénétrer. À l'époque, des défenseurs des droits de l'Homme et des membres de la Coalition civique (KO) de l'actuel premier ministre avaient critiqué cette décision, estimant qu'elle entravait les efforts des travailleurs humanitaires visant à aider les migrants, notamment les femmes et les enfants. Le renouvellement de cette zone tampon survient au lendemain de l'agression par arme blanche d'un garde-frontière près du village de Dubicze Cerkiewne. Selon Euractiv, l'agent a été poignardé à la cage thoracique à travers la barrière métallique, par "une sorte de lance faite d'un couteau et d'un long bâton". Il a été transporté à l'hôpital dans un état grave. L'assaillant, qui se trouvait côté biélorusse, n'a pas été arrêté. "Les soldats et autres officiers défendent notre frontière au péril de leur vie", a réagi le premier ministre, qui s'est rendu mercredi matin à la frontière en compagnie des ministres de la Défense et de

l'Intérieur. *"L'armée, les garde-frontières et la police peuvent compter sur mon plein soutien. Je suis impressionné par votre courage, votre professionnalisme et votre dévouement"*.

Depuis 2021, des milliers d'exilés tentent, chaque année, de gagner l'Union européenne (UE) via cette route migratoire partant de Russie ou de Biélorussie. Mais ces dernières semaines, le nombre de migrants tentant de traverser illégalement la frontière est en augmentation, d'après les autorités. Et les incidents entre exilés et gardes se font plus nombreux. Une vidéo prise par un migrant et diffusée actuellement sur les réseaux sociaux montre des membres des forces de l'ordre frapper violemment un exilé à terre, sans défense, avec des matraques. D'après un humanitaire sur place, cette vidéo a été tournée le 27 mai 2024 dans la soirée, au repère 333, près du village là aussi de Dubicze Cerkiewne.

En réponse à la situation, le ministre de la Défense, a déclaré que la Pologne était prête à augmenter le nombre de soldats stationnés à la frontière, sans préciser l'ampleur de cette hausse. Près de 5 500 militaires sont actuellement déployés dans la zone. La Pologne prévoit aussi de dépenser 10 milliards de zlotys (2,55 milliards de dollars) pour renforcer sa frontière avec la Biélorussie. Cette approche sécuritaire est critiquée par des ONG et membres de l'opposition, déçus que le Premier ministre pro-européen élu en novembre 2023 applique la même méthode que ses prédécesseurs conservateurs. Le 11 mai 2024, il s'est rendu une fois de plus à la frontière et a rencontré des soldats, des garde-frontières et des policiers. Lors de son discours, il a promis qu' *"il n'y aurait aucune limite [aux dépenses] en matière de sécurisation de la frontière"*.

Il a également annoncé que le gouvernement avait commencé *"des travaux intensifs pour [construire] des fortifications modernes le long de toute la frontière polonaise"*, où *"nous sommes confrontés à une guerre hybride en développement"*. Depuis le début des passages à cet endroit, Varsovie et Bruxelles accusent en effet la Biélorussie d'organiser les arrivées de migrants pour faire pression sur l'UE. En octobre 2021, en réponse à Minsk, la Pologne a légalisé les refoulements de migrants vers la Biélorussie, une pratique pourtant contraire au droit international. Depuis, ces "pushbacks" sont légion à la frontière. Difficile de savoir si, dans ces conditions, les droits des candidats à l'exil sont respectés. *"Parfois, les gardes leur font signer un papier en polonais, qu'ils ne comprennent pas, sur lequel il est écrit 'je ne souhaite pas demander l'asile, a déploré l'ONG POPH. Et ils sont alors refoulés en Biélorussie"*. Azzedine, un migrant soudanais installé à Varsovie, a été ramené à huit reprises côté biélorusse, bien qu'il a, à chaque fois, demandé l'asile. *"Les garde-frontières frappent [les migrants], cassent les téléphones et nous aspergent de gaz dans les yeux. Je ne m'attendais pas à subir ça. Moi, je voulais juste fuir la guerre, et trouver un pays qui me protège"*.

PORTUGAL

Le Portugal, connu pour sa politique accueillante envers les migrants, change de cap. Le Premier ministre a annoncé lundi 3 juin 2024 mettre fin à une disposition en vigueur depuis 2018 permettant aux travailleurs étrangers d'obtenir rapidement une régularisation. Si les migrants, arrivés de manière irrégulière ou non au Portugal, étaient en mesure de démontrer qu'ils occupaient un emploi depuis au moins un an en cotisant à la sécurité sociale, ils pouvaient prétendre à un titre de séjour. Mais depuis lundi 3 juin 2024 minuit, les travailleurs étrangers concernés par ce texte ne peuvent plus déposer de demande de régularisation. *"Des dizaines de personnes qui travaillent et payent des impôts attendaient de pouvoir déposer un dossier mais maintenant ils ne peuvent plus le faire"*, déplore un avocat en droit des étrangers. Les personnes en attente du traitement de leur demande ne sont en revanche pas concernées par cette abrogation.

Si le premier ministre a reconnu que le Portugal avait besoin de migrants pour faire face à son *"déclin démographique"*, il a cependant estimé qu'il fallait *"éviter l'extrême qui consiste à ne pas contrôler les entrées dans le pays"*. *"Nous voulons mettre fin à certains mécanismes donnant lieu à un abus excessif de notre disponibilité à accueillir"* les immigrés, a déclaré le chef du gouvernement de droite modérée en présentant une série de mesures devant ouvrir la voie à *"un nouveau cycle de gestion des flux migratoires"*. Le Portugal a vu sa population étrangère doubler en cinq ans, atteignant

l'an dernier un million de personnes, soit un dixième de la population totale. L'année dernière 2023, quelque 180 000 migrants ont été régularisés. Créée à l'automne dernier après la dissolution de l'ex-police des frontières, l'agence gouvernementale pour les migrations (Aima) est confrontée depuis à un manque d'effectifs et à une hausse des demandes qui ont fait grimper le nombre de dossiers non traités. Ces demandes de papiers sans réponse dépassent les 400 000, d'après le gouvernement, mais pourraient atteindre les 500 000 selon la presse locale. Le parti d'extrême droite Chega, qui a réalisé une nouvelle percée aux élections de mars avec 18% des voix, avait réclamé la suspension de l'émission de nouveaux titres de séjour tant que l'agence Aima n'aura pas traité toutes les demandes déjà formulées. Cette abrogation est critiquée par les associations d'aide aux migrants et les avocats en droit des étrangers. L'avocat dénonce une mesure prise dans l'urgence, et s'inquiète des conséquences sur les étrangers. *"Que vont devenir les migrants qui travaillent déjà, qui paient des taxes et qui contribuent au financement de la sécurité sociale ? C'est très frustrant pour eux. J'ai beaucoup de clients qui attendaient de pouvoir déposer leur demande. Mais avec cette décision soudaine, tout a changé"*. L'avocat craint que cette mesure n'entraîne *"une augmentation du nombre de migrants en situation irrégulière et une aggravation de leurs souffrances"*.

SUEDE

Obliger les travailleurs du secteur public à dénoncer aux autorités les personnes sans-papiers

En Suède, les fonctionnaires ont d'ores et déjà appelé à la *"désobéissance civile"*. *"Tous les employés du secteur public doivent être exemptés. Aucun professeur, directeur d'école, médecin, infirmier, bibliothécaire ne s'est engagé dans son métier pour faire de la délation. La police fait son travail, nous le nôtre. Il est important dans un État de droit comme la Suède que chacun garde son rôle"*, avertit la présidente du syndicat des enseignants. À son instar, les fonctionnaires se mobilisent depuis plusieurs jours en Suède contre une proposition de loi du gouvernement de droite, allié au parti d'extrême droite. Le texte, largement controversé dans le pays, vise à obliger les travailleurs du secteur public à dénoncer aux autorités les personnes sans-papiers avec lesquelles ils sont en contact. Une mesure jugée raciste et discriminatoire par les opposants au projet. Le personnel médical aussi refuse de se soumettre à cette loi. Quelque 4 000 soignants ont signé une tribune pour dénoncer un texte qui va à l'encontre du serment d'Hippocrate. *"Cela aura des impacts de santé publique : des maladies pas traitées qui deviennent graves, la propagation de maladies infectieuses"*. *"Les sans-papiers sont déjà assez marginalisés. Une telle proposition est très négative. Cela équivaut à instaurer une espèce d'État policier. Et c'est pour cela qu'on demande à ce qu'elle soit complètement abandonnée"*, explique la présidente de PICUM, une ONG de défense des droits des sans-papiers. Les risques encourus par les fonctionnaires qui ne se plieraient pas à l'injonction du signalement ne sont pour l'instant pas définis. La mission d'information parlementaire sur cette proposition de loi très controversée va durer jusqu'à l'automne.

VATICAN

La 110e Journée mondiale du Migrant et du Réfugié : le 29 septembre 2024. les pauvres nous sauvent

«Il est possible de voir dans les migrants de notre époque, comme dans ceux de tous les temps, une image vivante du peuple de Dieu en marche vers la patrie éternelle». En témoignent les bibles, les livres de prière et les chapelets qu'emportent ces hommes et ces femmes «à travers les déserts, les fleuves, les mers et les frontières». «Les migrants fuient souvent des situations d'oppression et d'abus, d'insécurité et de discrimination, d'absence de perspectives de développement», écrit le pape François. Ainsi, «les migrants rencontrent de nombreux obstacles sur leur chemin». «Ils sont éprouvés par la soif et la faim; ils sont épuisés par les peines et les maladies; ils sont tentés par le désespoir». «De nombreux migrants font l'expérience de Dieu comme compagnon de voyage, guide et ancre de salut», rencontrant, «de bons samaritains sur le chemin». Mais «Dieu ne marche pas seulement avec son peuple, mais aussi dans son peuple» ajoute le pape.

«Il s'identifie aux hommes et aux femmes qui cheminent dans l'histoire –en particulier aux derniers, aux pauvres, aux marginalisés– comme s'il prolongeait le mystère de l'Incarnation». D'où le fait que la rencontre avec le migrant soit aussi «une rencontre avec le Christ», «une occasion de salut». «En ce sens, les pauvres nous sauvent parce qu'ils nous permettent de rencontrer le visage du Seigneur».

À la place des migrants, nous fuirions aussi.

«La migration n'est pas un problème. Aujourd'hui, nous souffrons d'un fossé entre les valeurs migratoires sur lesquelles l'Europe a été fondée et les valeurs contenues dans le discours politique actuel: voilà où se situe le problème». C'est ce qu'a déclaré le cardinal Michael Czerny, préfet du dicastère pour le Service du Développement humain intégral, lors de la conférence de presse du 3 juin 2024 donnée lors du message du Pape François pour la 110e Journée mondiale du migrant et du réfugié, qui sera célébrée le dimanche 29 septembre 2024 sur le thème «Dieu marche avec son peuple». Il souligne combien «souvent la propagande ou l'idéologie donne l'impression que le migrant, déplacé de force, le fait pour le plaisir ou pour l'aventure». Cela est «faux, faux et faux». Il dénonce ceux qui parlent de «crise mondiale de la migration», une erreur. Quant aux racines migratoires de l'Europe «Il est dommage qu'après quelques générations, nous les ayons oubliées». «Aujourd'hui, plutôt que de rejeter et de réprimer ceux qui se déplacent, nous devrions prêter attention aux facteurs d'incitation et d'attraction qui sont à l'origine des migrations forcées. Nous aussi, nous fuirions si nous subissions de telles pressions. Essayons donc de considérer les migrants comme des frères et des sœurs, qu'ils soient contraints de fuir ou bloqués à la frontière, ou les deux. Leurs voyages de désespoir et d'espoir pourraient être les nôtres». «Rien n'aurait pu les dissuader de planifier ce périlleux voyage». Le jésuite a souligné, par exemple, qu'au bord du désespoir, de nombreux migrants emportent avec eux la Bible et d'autres objets religieux, parce qu'ils placent leur confiance dans la seule véritable ancre de salut. Il a donc appelé à l'accueil, car, comme l'a dit le Pape, les rencontres avec les migrants sont des moments de révélation divine. L'Église elle-même, «est aujourd'hui sur un chemin synodal, une sorte de migration». Et de conclure: «Accueillir les nombreux voyageurs sur terre est la manière dont nous avançons ensemble en pèlerinage vers la patrie céleste».

Lors de cette conférence de presse, Blessing Okoedion, qui n'a pas honte d'être qualifiée de survivante de l'exploitation sexuelle, et y met un visage. Originaire de l'État d'Edo, aujourd'hui considéré comme le centre de la traite des êtres humains au Nigeria car des milliers de personnes y sont recrutées et contraintes à une vie d'abus, d'endettement, d'humiliation, de violence et, surtout, d'omerta, Blessing a été amenée en Europe en 2013, sous la contrainte, pour une prétendue «dette» de 65 000 euros. «Pour les exploiters, vous êtes une marchandise à vendre sur laquelle ils peuvent spéculer et gagner de l'argent», déplore-t-elle, «pour les acheteurs de sexe, vous êtes une marchandise à acheter et utiliser pour leur plaisir». Un «phénomène encore largement incompris». «Nous devrions mieux connaître et comprendre la situation des victimes, d'où elles viennent, quelle misère, quelle dégradation, quel manque d'opportunités les poussent à quitter leur pays. Mais nous devrions aussi écouter davantage les survivants de la traite». Sa thèse porte sur la réintégration des femmes nigérianes victimes de la traite dans la péninsule, à travers des entretiens avec 70 femmes qui sont passées par-là entre 2004 et 2022. «Les histoires sont similaires et montrent clairement qu'il reste encore beaucoup à faire pour que ces femmes puissent vraiment mener une vie autonome sans risque». L'association *Weavers of Hope* dont elle est présidente, a aidé environ 150 filles et femmes à s'en sortir et à entamer un chemin de réinsertion sociale et professionnelle depuis 2018. Au Nigéria, pays d'origine de Blessing, les *Tisserands d'espoir* œuvrent en sensibilisant sur la question et en proposant une autonomisation des personnes notamment dans les zones rurales

La secrétaire exécutive de l'Union Internationale des Supérieures Générales (UISG), a rappelé les obstacles géographiques et les murs de rejet qui se dressent sur le chemin des personnes forcées à migrer par la guerre et la pauvreté. «Ils méritent notre respect, notre acceptation et notre reconnaissance. Mais cela n'arrivera que lorsque nous nous rapprocherons d'eux et que nous les rencontrerons», a souligné la religieuse. Ce sont des êtres humains qui ont généralement beaucoup à enseigner et «nous avons beaucoup à apprendre d'eux, mais cela ne se fera que si nous marchons

vraiment ensemble».

Les Scalabrinien (qui ont pour vocation d'apporter une assistance spirituelle, pastorale à l'église locale et une aide concrète aux dures épreuves des émigrants), travaillant aux frontières européennes de Vintimille, Oulx, Calais ou Ceuta, mais aussi à des projets de développement au Guatemala, en Bolivie et au Brésil, opèrent dans trois domaines principaux: l'accueil intégral, l'animation interculturelle, en particulier avec les jeunes, et la coopération au développement. Lors de la conférence de presse, Le directeur exécutif rappelle : «*L'émigration est... une loi de la nature*», «*la question migratoire ne peut pas être gérée dans la société et dans l'Église en travaillant uniquement avec les migrants, mais aussi en incluant les communautés autochtones dans un travail constant et incessant de création d'espaces et de moments de rencontre*», «*une rencontre qui génère de la connaissance, de la convivialité, de l'amitié et de l'harmonie*».

<https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2024-06/conference-presse-journee-migrant-refugie-czerny-weavers-of-hope.html>

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2024-06/message-pape-journee-migrant-et-refugie-pauvres-nous-sauvent.html>

EUROPE

ROYAUME-UNI

2 hommes arrêtés : soupçonnés du naufrage du 23 avril à Wimereux

Deux hommes, "des ressortissants soudanais âgés de 19 et 24 ans, ont été arrêtés (...) jeudi 30 mai" 2024, à Londres, a indiqué l'Agence nationale anticriminalité (NCA), dans un communiqué publié le 3 juin. "Ils sont soupçonnés d'être responsables de la mort", le 23 avril 2024 dans un naufrage, d'une fillette de 7 ans et de 4 autres personnes - dont une femme - tombées d'un canot au large de Wimereux, dans le nord de la France (voir Les Migrants n°81). Ce jour-là, une centaine de migrants, notamment des Syriens et des Irakiens, étaient montés à bord d'une embarcation de fortune et pris la mer tôt le matin. Mais le moteur s'était arrêté à quelques dizaines de mètres du rivage et des personnes étaient tombées à l'eau. D'après la préfecture du Pas-de-Calais, "un mouvement de foule serait survenu dans l'embarcation surchargée". La tentative de traversée avait eu lieu sur une mer calme et par temps dégagé, mais avec une température à peine quelques degrés au-dessus de zéro. Une cinquantaine de migrants avaient été secourus côté français, puis débarqués à Boulogne-sur-Mer, tandis que les autres avaient repris la route vers le Royaume-Uni.

En Angleterre, une procédure d'extradition "est en cours", a précisé la police, ajoutant que les deux hommes arrêtés, présentés à un juge samedi, comparaitraient de nouveau vendredi 7 juin. "Ces arrestations sont le résultat d'une enquête menée par les autorités françaises avec le soutien de la NCA" et d'autres partenaires, selon le responsable adjoint des enquêtes au sein de l'agence, Craig Turner. Au moins 4 personnes ont été arrêtées jusqu'ici par les autorités britanniques dans cette affaire, dont un ressortissant Sud-Soudanais de 22 ans, qui fait face au chef d'accusation d'aide à l'immigration illégale et entrée illégale sur le territoire britannique. L'autre homme, originaire du Soudan et lui aussi âgé de 22 ans, a été inculpé pour entrée illégale au Royaume-Uni.

INTERNATIONAL

Les États doivent respecter les droits des personnes exilées, à leurs frontières et sur leur territoire.

Aujourd'hui, plus de 27 millions de personnes dans le monde ont été forcées de quitter leur pays pour fuir les persécutions, les menaces, les guerres ou encore dans l'espoir de trouver un avenir meilleur, ailleurs. 83% d'entre elles vivent dans des pays à faible revenu ou à revenu

intermédiaire, alors que les pays les plus riches sont souvent ceux qui accueillent la proportion la plus faible et fournissent le moins d'efforts. Les personnes réfugiées viennent principalement de Syrie, d'Ukraine, du Salvador, du Guatemala, d'Afghanistan, du Myanmar, de Somalie, d'Erythrée ou encore d'Irak. Contrairement aux idées reçues, la grande majorité des personnes réfugiés sont accueillies dans les pays voisins. Mais l'aide humanitaire et la volonté d'assurer un accueil digne y manquent cruellement. Les pays les plus riches, qui ont la capacité de les accueillir et de les protéger, érigent des murs et n'offrent de visas d'entrée qu'au compte-goutte.

Plus de 29 000 décès ont été répertoriés sur les routes migratoires vers l'Europe depuis 2014. Sur les routes de l'exil, les personnes migrantes et réfugiées sont confrontées à différents types de violences : l'arbitraire des passeurs, les détentions illégales, les violences sexuelles, la traite des humains, la torture... Les enfants, surtout s'ils sont isolés, sont particulièrement vulnérables. En 2021, plus de 3000 personnes sont mortes en mer en tentant de rejoindre l'Europe. **En leur refusant l'entrée et l'asile, ces pays condamnent les personnes exilées à rester sous le joug de la terreur ou à prendre des voies migratoires dangereuses.**

Les discours, les pratiques et les politiques qui dénigrent et déshumanisent les personnes les personnes migrantes et réfugiées ont contribué à faire **percevoir ces personnes comme une menace**. Les discours dominants parlent de « flots », « vagues », ou « flux » migratoires, comme si les personnes exilées ne formaient qu'une masse totalement dépersonnalisée. En France par exemple, de nombreux textes sur la politique migratoire ont été présentés ces dernières années, avec toujours la même conséquence : le recul des droits des personnes exilées et la détérioration de leurs conditions d'accueil. Depuis les années 1970, une trentaine de réformes législatives ont poursuivi les mêmes finalités : lutter contre l'immigration irrégulière et améliorer l'intégration des étrangers. Non seulement ces réformes n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs mais elles ont été fréquemment contre-productives.

Beaucoup de gouvernements proclament que le droit d'asile est essentiel mais trop peinent à le garantir. Certains refoulent même régulièrement des personnes réfugiées vers des pays où leurs vies sont menacées. La politique européenne actuelle, par exemple, consiste à dissuader les personnes exilées d'arriver en Europe, et les criminalise plutôt que de leur porter assistance. Au mépris du droit international et des valeurs humaines. En 2021, 500 000 personnes réfugiées vivent en France. En comparaison, la Turquie en accueille 3,8 millions. Pour celles qui parviennent aux portes de l'Europe il est fréquent qu'elles soient placées dans des centres de détention aux conditions inhumaines : surpeuplement, tortures, humiliations, agressions sexuelles, faim, absence de soins ... Dans tous les cas, les personnes migrantes sont rarement bien accueillies dans les pays où ils s'installent. Ils subissent souvent des discriminations qui limitent leur accès à des emplois, aux soins ou à l'éducation. Après les violences subies dans leur pays d'origine et sur les chemins de l'exil, l'absence d'accueil digne et le non-respect de leurs droits leur assène le coup de grâce.

Le droit international reconnaît et énonce les droits des personnes réfugiées et migrantes. Il est urgent que ces droits soient pleinement respectés et appliqués.

<https://www.amnesty.fr/refugies-et-migrants>

BESOINS PREVISIONNELS DE REINSTALLATION EN 2025 DANS LE MONDE

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, estime que plus de 2,9 millions de réfugiés à travers le monde auront besoin d'être réinstallés l'année prochaine, selon le rapport *Projected Global Resettlement Needs 2025* (Besoins prévisionnels de réinstallation à l'échelle mondiale en 2025) publié aujourd'hui. Ces dernières prévisions prévoient une augmentation de 20 pour cent - soit l'équivalent d'un demi-million de réfugiés - par rapport à 2024, en raison notamment

de la prolongation de situations de déplacement massif, de l'émergence de nouveaux conflits et des effets du changement climatique.

Pour la neuvième année consécutive, les Syriens déracinés continuent de présenter les besoins les plus importants en matière de réinstallation, avec près d'un million (933 000) de réfugiés qui devraient avoir besoin d'un soutien dans le cadre de ces programmes. Viennent ensuite les réfugiés afghans (558 000), les réfugiés du Soudan du Sud (242 000), les Rohingyas du Myanmar (226 000), les réfugiés du Soudan (172 000) et les réfugiés de la République démocratique du Congo (158 000). Les besoins en matière de réinstallation ont également fortement augmenté sur le continent américain, en raison du niveau sans précédent de déplacement forcé dans la région.

L'augmentation des besoins en matière de réinstallation survient également dans un contexte économique difficile au niveau mondial, qui se traduit par une **hausse du coût de la vie** et une **diminution de l'aide humanitaire disponible**. La **montée en puissance de la xénophobie** et de la discrimination expose également les personnes réfugiées à **des risques accrus d'expulsion**, de violence, d'exploitation et d'autres violations des droits humains. Par ailleurs, les effets du **changement climatique** et des catastrophes environnementales exacerbent les vulnérabilités préexistantes des personnes réfugiées.

« La réinstallation est un mécanisme vital pour les réfugiés les plus vulnérables et représente un moyen efficace de répondre aux situations de déplacement forcé toujours plus nombreuses et pour lesquelles les solutions manquent. C'est un élément essentiel de notre approche basée sur les itinéraires qu'empruntent les réfugiés et qui est nécessaire pour répondre à l'ampleur et à la complexité des phénomènes de déplacement. La réinstallation permet d'alléger la pression qui pèse sur les pays d'accueil et de renforcer le cadre général de protection des réfugiés », a affirmé une assistante du HCR en charge de la protection. *« Dans un contexte marqué par une multiplication des mouvements mixtes de personnes réfugiées et migrantes », a-t-elle ajouté, « la réinstallation des réfugiés et les voies d'admission complémentaires offrent une alternative plus sûre aux réfugiés qui, autrement, pourraient être contraints de recourir à des moyens irréguliers et dangereux, avec l'aide de passeurs ».*

La réinstallation des réfugiés - qui consiste à relocaliser des réfugiés dans un pays qui accepte de les accueillir et de leur accorder un droit de résidence permanente - relève du pouvoir discrétionnaire des États. L'année dernière, 96 311 personnes ont été réinstallées avec l'aide du HCR. Cela représente une augmentation de 65 % par rapport à l'année précédente et se rapproche de l'objectif de 100 000 fixé dans la feuille de route 2030 du HCR relative aux solutions dans les pays tiers. Cela représente toutefois moins de 5 % du nombre total de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés en 2023. Les États-Unis, le Canada, l'Allemagne et l'Australie sont les principaux pays ayant reçu des personnes réinstallées avec l'aide du HCR au cours de l'année.

Le HCR appelle les États à redoubler d'efforts pour s'assurer que celles et ceux qui ont le plus besoin d'être réinstallés aient accès à cette procédure. Cela implique que davantage d'États s'engagent en faveur de la réinstallation et veillent à ce que ces programmes offrent à la fois la prévisibilité et la souplesse nécessaires pour répondre aux cas les plus urgents. Dans l'esprit du Pacte mondial sur les réfugiés, le HCR et ses partenaires travaillent à la mise en place de voies d'accès sûres à la protection et aux solutions. Sans les mécanismes de l'asile et de la réinstallation, les réfugiés qui ont le plus besoin d'aide seront oubliés.

Cartographie des services de protection - avril 2024

Le manque de services de protection le long des principaux itinéraires empruntés par les réfugiés et les migrants est préoccupant et a pris de l'ampleur ces dernières années, selon un rapport publié aujourd'hui par le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés. Ce rapport du HCR donne des informations par une approche basée sur les routes pour les services de protection le long des routes de mouvements mixtes. Chaque année, des centaines de milliers de personnes réfugiées et migrantes risquent leur vie le long d'itinéraires allant de l'est et de la corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à la côte atlantique de l'Afrique du Nord, et traversant la Méditerranée centrale jusqu'en Europe. Outre les ressortissants africains, de nombreux réfugiés et migrants originaires d'Asie et du Moyen-Orient arrivent en Afrique du Nord, en provenance de pays tels que le Bangladesh, le Pakistan, l'Égypte et la Syrie.

Les horreurs auxquelles sont confrontés les réfugiés et les migrants le long de ces itinéraires sont inimaginables. La plupart d'entre eux sont victimes en cours de route de graves violations des droits humains, notamment de violence sexuelle et sexiste, d'enlèvement contre rançon, de torture, d'abus physique, de détention arbitraire, de traite des êtres humains ou d'expulsions collectives. Les services de protection susceptibles d'offrir des alternatives à ces dangereux périple ou d'atténuer les souffrances des réfugiés et des migrants le long des itinéraires qu'ils empruntent font cruellement défaut. Les conclusions de cette troisième édition du rapport du HCR intitulé « *Cartographie des services de protection, une analyse des services de protection le long des itinéraires de mouvements mixtes* » mettent en évidence un écart important dans le niveau des services fournis sur les différents segments des itinéraires qui ont été cartographiés.

Les services de protection tels que l'assistance humanitaire immédiate, l'hébergement, les mécanismes d'orientation et l'accès à la justice ne sont souvent pas disponibles dans les pôles de mouvements mixtes connus et les points de transit dans les zones difficiles d'accès, comme dans le désert du Sahara. Malheureusement, les partenaires locaux qui ont accès à ces zones ne sont souvent pas pris en compte par les donateurs ou ne sont pas prioritaires pour un financement. En outre, les partenariats opérationnels avec les autorités locales sont pratiquement inexistantes. Le rapport documente également l'impact négatif des nouvelles crises, telles que les conflits au Soudan et au Sahel, sur la disponibilité des ressources à consacrer à la fourniture de services de protection. Le manque de financement à long terme menace encore davantage les services limités qui sont actuellement disponibles. L'absence de ces services essentiels expose les réfugiés et les migrants à un risque élevé d'atteinte à leur intégrité physique et à leur vie, et peut également être à l'origine de mouvements secondaires dangereux. Certaines personnes sous-estiment les risques, tandis que d'autres sont victimes des promesses des passeurs et des trafiquants.

C'est pourquoi le HCR appelle les donateurs et les autres parties prenantes à apporter leur soutien aux interventions humanitaires et encourage les efforts de localisation de l'aide, dans le cadre desquels tous les acteurs humanitaires et du développement ainsi que les donateurs collaborent pour accroître la disponibilité des services dans les régions ciblées. Il s'agit notamment de favoriser l'accès aux voies légales menant à la sécurité et d'améliorer les services de protection pour les victimes, ainsi que pour les personnes à risque le long de ces itinéraires. Les mécanismes de participation communautaire et de communication doivent également être renforcés au niveau national et au sein des communautés de la diaspora afin de sensibiliser aux dangers de ces itinéraires, de lutter contre les fausses informations fournies par les passeurs et les trafiquants, et de favoriser la diffusion d'informations sur l'existence d'autres voies d'accès sûres et légales, telles que le regroupement familial, et sur les services de protection et d'assistance.

https://reporting.unhcr.org/central-mediterranean-situation-routes-based-approach-protection-services-a-long-mixed-movements-8349?_gl=1*1oeie23*_rup_ga*MTUxOTY2Mjk0LjE3MTcwNTI3NDI.*_rup_ga_EVDQTJ4LMY*MTcxNzc2MzcyOS4yLjEuMTcxNzc2NTI1Ny40NC4wLjA.*_ga*MTUxOTY2Mjk0LjE3MTcwNTI3NDI.*_ga_RDNCXLXWYH*MTcxNzc2MzcyOS4yLjEuMTcxNzc2NTI1Ny40NC4wLjA.#_ga=2.179025508.131194774.1717763732-151966294.1717052742

ASIE

SYRIE

Attaques chimiques en 2013 : des exilés en quête de justice

Le 21 août 2013, la région de la Ghouta orientale, au nord-est de la capitale Damas, a été visée par des missiles contenant du sarin, un gaz neurotoxique mortel. Les ONG et les équipes médicales sur place estiment que cette attaque a fait environ 1 400 morts, dont plus de la moitié sont des femmes et des enfants. Selon les humanitaires, la frappe du 21 août 2013 sur la Ghouta est loin d'être isolée : au total, 222 attaques chimiques auraient été perpétrées en Syrie ces dernières années. Au Conseil de sécurité des Nations unies, toute condamnation du régime de Damas s'est heurtée à un double veto russo-chinois. La Russie, fidèle alliée de la Syrie, a exercé son droit de veto à six reprises pour empêcher toute condamnation liée à l'utilisation d'armes chimiques. Face à ce blocage au niveau international, les réfugiés syriens se sont tournés vers les tribunaux nationaux, dans les pays européens où ils ont trouvé refuge, comme en France. Activistes, juristes et témoins se sont lancés dans la traque des responsables, dont certains résident sur le sol français. Les obstacles sont nombreux : les rares témoins exilés craignent des représailles pour leur famille restée sur place, tandis qu'aucun accès à la Syrie de Bachar al-Assad n'est envisageable, rendant impossibles enquêtes et instructions sur le terrain. Un enquêteur et avocat syrien, cherche ainsi à retrouver des témoins de l'attaque de la Ghouta et à identifier les criminels syriens résidant en Europe. Mais de nombreux défis se dressent lors de ces enquêtes, notamment la peur que ressentent les témoins syriens. Même s'ils vivent à l'étranger, ils craignent que le régime ne se venge sur leurs familles, restées en Syrie. C'est le cas d'une secouriste syrienne qui a accepté de témoigner devant la caméra sous couvert d'anonymat. Elle est restée dans la Ghouta orientale jusqu'en 2018, malgré les nombreux bombardements visant la région. Elle et son père faisaient partie du personnel paramédical lors de la terrible attaque chimique du 21 août 2013. Malgré le fait qu'elle ait quitté la Syrie et obtenu le statut de réfugiée en France depuis près de trois ans, elle craint encore pour la sécurité de ses parents, restés en Syrie. Ils pourraient être une cible facile.

Le souvenir sombre de cette journée d'août 2013 hante aussi une réfugiée syrienne et co-directrice de l'ONG "Women now for development". Elle a témoigné au tribunal judiciaire de Paris dans le cadre de la plainte déposée en 2021 par le Centre syrien pour les médias et d'autres ONG. L'une des victimes dans l'attaque chimique de 2013 étant de nationalité française, le Parquet national antiterroriste (Pnat), créé en 2019 à Paris, est rendu compétent dans cette affaire. L'enquête menée par les autorités françaises a permis de révéler le fonctionnement de la chaîne de commandement militaire. Dans une décision inédite, les juges d'instruction ont alors émis un mandat d'arrêt contre le président syrien Bachar al-Assad et trois autres hauts dirigeants. L'accusation qui pèse contre le gouvernement syrien est grave : "*crimes contre l'humanité et crimes de guerre*". Mais le procès du président syrien, toujours en exercice, est bien loin de se concrétiser. Au grand dam des victimes et de leurs proches.

Un documentaire exclusif d'une durée de 27 minutes, réalisé par Dana Alboz. Attention, certaines images peuvent choquer. <https://www.infomigrants.net/fr/post/57444/attaques-chimiques-en-syrie-des-exiles-en-quete-de-justice>

AFRIQUE

BURKINA FASO

le pays classé en tête des plus graves crises de déplacés pour la deuxième année consécutive

Parmi les dix plus grandes crises de déplacements listées par le rapport annuel du Conseil norvégien pour les Réfugiés, neuf concernent des pays du continent africain. Exemples : le Soudan apparaît à la 10e place, la République centrafricaine est 8e, le Niger, 5e, le Mali, 4e... et pour la seconde année consécutive, le Burkina Fasso trône la première position. La situation dans le pays s'est considérablement dégradée en 2023 avec plus de **700 000 nouveaux déplacements à l'intérieur des frontières et 150 000 réfugiés dans d'autres pays**. Un chiffre record alors que le nombre de personnes tuées, plus de 8 400, a plus que doublé l'an passé. « *Jusqu'à 2 millions de personnes ont été piégés dans 39 villes sous blocus* », pointe le Conseil norvégien pour les Réfugiés qui note en parallèle une baisse des financements et une moindre couverture médiatique indépendamment, due notamment à l'interdiction de plusieurs organes de presse internationaux. *Il n'y a pas eu de changement significatif en 2023*, pointe le directeur régional du Conseil norvégien pour les Réfugiés. *Le niveau de financement de la crise humanitaire est seulement de 37% de ce qui serait nécessaire pour répondre à la crise. Et d'un point de vue médiatique, nous n'avons pas non plus un intérêt significatif* ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240603-burkina-faso-le-pays-class%C3%A9-en-t%C3%AAt-des-plus-graves-cries-de-d%C3%A9plac%C3%A9s-pour-la-deuxi%C3%A8me-ann%C3%A9e-cons%C3%A9cutive>

CAMEROUN

Parmi les dix plus grandes crises de déplacements listées par le rapport annuel du Conseil norvégien pour les Réfugiés, neuf concernent des pays du continent africain. Le Cameroun figure à la deuxième place de ce classement : la violence a également entraîné de nombreux déplacements de population. Plus d'un million de personnes ont été contraintes de fuir leur domicile. La région de l'extrême-nord et celles anglophones du nord-ouest et du sud-ouest apparaissent les plus touchées alors que la région de l'est a, elle, été confrontée à l'arrivée de près d'un demi-million de réfugiés en provenance de Centrafrique. Or, note le rapport, à peine « *32 % du plan d'intervention humanitaire ont été couverts par les bailleurs internationaux, soit le taux le plus bas depuis 2016* ».

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240603-burkina-faso-le-pays-class%C3%A9-en-t%C3%AAt-des-plus-graves-cries-de-d%C3%A9plac%C3%A9s-pour-la-deuxi%C3%A8me-ann%C3%A9e-cons%C3%A9cutive>

LIBYE

La Libye développe un trafic « haut de gamme » de migrants vers l'Amérique

Un Boeing 777-200 de la compagnie aérienne Ghadames Airlines a atterri par deux fois, les 18 et 24 mai, à Managua, la capitale du Nicaragua, en provenance de Benghazi, la grande ville de l'Est de la Libye. Le premier vol transportait 367 ressortissants indiens, le second 298. Des touristes ? Peu probable. Comme il est peu probable que les voyageurs aient eu un billet retour en poche. En guerre avec l'administration américaine, le Nicaragua de l'autocrate au pouvoir depuis dix-sept ans, a trouvé un bon moyen d'embêter les États-Unis, tout en remplissant ses caisses d'argent frais. Depuis 2022, le Nicaragua a supprimé les visas pour un paquet de pays d'Afrique et d'Asie, remplacés par une lucrative taxe d'arrivée. Ce que font ensuite les voyageurs débarqués à Managua n'est pas le problème du Nicaragua. En conséquence la capitale Managua est devenue un « hub » pour ceux qui veulent atterrir au plus près de la frontière sud des États-Unis et tenter de la franchir, après avoir traversé le Mexique. En 2023, selon les chiffres officiels, 878 900 passagers ont atterri à l'aéroport de Managua, quand seulement 572 600 en sont partis...

Jusqu'en 2023, les migrants, candidats au vol vers le Nicaragua, tentaient leur chance via

le Maroc, la Turquie ou l'Espagne, mais les États-Unis ont bien entendu réagi. Washington a fait pression pour imposer des visas de transit dans ces pays et a menacé plusieurs compagnies aériennes de sanctions. Du coup, les filières se sont rabattues sur des pays moins regardants et des compagnies plus que douteuses... Créée en 2021, Ghadames Airlines appartient à un homme d'affaires, proche du clan Haftar sans qui rien n'est possible dans cette partie orientale de la Libye. Son Boeing 777-200 n'assure aucun vol régulier mais il a effectué, comme par hasard, un vol charter depuis l'Ouzbékistan vers Benghazi, juste avant de rallier Managua. Il y a fort à parier qu'il transportait les passagers indiens. Le package pour voler entre l'Asie et le Nicaragua, via le Moyen-Orient ou la Libye, est estimé entre 10 000 € et 20 000 €, que les migrants empruntent le plus souvent et qu'ils espèrent rembourser une fois aux États-Unis. C'est beaucoup plus que les quelques milliers d'euros d'un passage en Méditerranée vers l'Europe. Il y a donc d'abord beaucoup d'argent à faire. Mais l'ombre de Moscou plane aussi sur ce trafic, qui déstabilise l'administration Biden. Les mercenaires russes de l'Africa Corps, qui a pris le relais de Wagner, sont de plus en plus présents en Libye orientale. S'y ajoutent les étranges rotations depuis la Syrie et le Golfe vers Benghazi de la compagnie charter syrienne Cham Wings, propriété d'un proche du clan Assad, allié du Kremlin. Spécialisé dans le transport de mercenaires et d'armes, Cham Wings est soupçonné d'y avoir ajouté celui de migrants.

<https://www.ouest-france.fr/monde/libye/la-libye-developpe-un-traffic-haut-de-gamme-de-migrants-vers-lamerique-6b8dee18-21bb-11ef-83d6-6d19ce3cf72c>

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Parmi les dix plus grandes crises de déplacements, le rapport annuel du Conseil norvégien pour les Réfugiés, liste la République Démocratique du Congo en 3^{ème} position. Le financement humanitaire n'a pas répondu aux besoins. Et pourtant, le pays a dû faire face à des déplacements massifs de populations. Près de 7 millions de personnes ont fui, en majorité dans les provinces de l'est, conséquence de l'aggravation des combats et des conflits locaux.

<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20240603-burkina-faso-le-pays-class%C3%A9-en-t%C3%AAt-des-plus-graves-cries-de-d%C3%A9plac%C3%A9s-pour-la-deuxi%C3%A8me-ann%C3%A9e-cons%C3%A9cutive>

SENEGAL

Des migrants sénégalais bloqués dans le nord du Niger lancent un appel aux autorités de Dakar

Comme une centaine d'autre, un Sénégalais affirme se trouver dans le désert, dans le nord du Niger, depuis un mois, à environ 15 kilomètres d'Assamaka, dans des conditions très difficiles. Candidat à l'émigration clandestine et refoulé par les autorités algériennes, il survit en attendant d'être rapatrié dans son pays par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). *"On est en plein désert, dans la chaleur. Nous n'avons pas toujours de l'eau, on ne mange pas à notre faim, on dort dans des tapis. Il y a beaucoup de maladies. On veut qu'on nous rapatrie, on veut rentrer chez nous, on souffre ici, on est fatigués."* Une situation que dénoncent de nombreuses ONG. Le président de l'ONG Horizons sans frontières en appelle aux autorités sénégalaises, pour rapatrier ses ressortissants actuellement bloqués au Niger, entre Assamaka, Agadez et Niamey. *"Il faut que l'État aille les chercher. Je ne peux pas compter sur l'OIM pour le rapatriement. Que l'État du Sénégal prenne toutes ses responsabilités dans ce dossier pour abréger la souffrance de ses fils. Je ne comprends pas que ce dossier traîne depuis des mois alors que ces gens sont dans des situations d'extrême urgence"*. Nigériens, Maliens, Sénégalais... Toutes nationalités confondues, près de 9 000 personnes sont arrivées à Assamaka, expulsées d'Algérie, entre début janvier et début avril 2024.

219 personnes interceptées à 60 km des côtes dakaroises

Les autorités sénégalaises ont intercepté lundi 3 juin 2024 une pirogue à 60 km de leurs côtes. À son bord se trouvaient 219 personnes dont 25 mineurs et 27 femmes. Tous les passagers ont été ramenés au port de Dakar et *"remis aux services compétents"*. Au mois de mai, 500 migrants avaient déjà été arrêtés au large de Dakar à bord de quatre pirogues. Ces interceptions mettent plus que jamais en lumière les flux continus de départs de migrants irréguliers vers l'archipel des Canaries,

distant de 1 700 km des côtes sénégalaises. Des milliers d'Africains en quête d'une vie meilleure en Europe tentent chaque année de gagner ces îles espagnoles en longeant les côtes du continent africain, malgré la dangerosité du périple. Cette route des Canaries via l'Atlantique a été réactivée ces dernières années pour éviter les nombreux contrôles en mer Méditerranée. Aujourd'hui, les migrants partent non seulement de l'ouest du Maroc, mais aussi du Sénégal, de la Mauritanie, de la Guinée, à plus de 1 000 km de l'archipel espagnol. La situation économique du pays est souvent l'une des premières causes de départ. La baisse des stocks de poissons dans l'océan liée à la surpêche pratiquée par les chalutiers internationaux et l'augmentation du coût de la vie rendent le quotidien des Sénégalais très dur. Sans oublier les dommages collatéraux de la période Covid. *"La crise sanitaire a plombé toute l'économie du Sénégal et rien n'a été fait pour aider les gens. Depuis deux ans, le pays ne fonctionne plus"*, expliquait déjà en 2023 le président de l'association Horizons sans frontières qui lutte contre l'immigration clandestine. Les jeunes, largement représentés dans les pirogues, ne trouvent pas de travail. Même ceux qui occupent un emploi pensent à partir, par peur du lendemain.

TUNISIE

Une SAR pour la Tunisie en méditerranée.

Lors d'un exercice maritime baptisé "Safe Sea 24" et mené par la Marine nationale tunisienne, du 27 au 29 mai 2024, le ministre de la Défense tunisienne, a indiqué que la Tunisie devrait prochainement avoir la responsabilité de sa propre zone de recherche et de sauvetage en mer Méditerranée (SAR zone). *"Nous voulons renforcer l'efficacité de l'intervention de l'État tunisien [...] dans le but de fournir un service de recherche et de sauvetage maritime au bénéfice de tous les usagers de la mer, tunisiens et non tunisiens, dans la zone de responsabilité tunisienne, notamment les bateaux de pêche et les navires à passagers tunisiens"*, et a également insisté sur la responsabilité de la Tunisie à remplir ses *"obligations et engagements internationaux"*. Dans une vidéo promotionnelle vantant les mérites des forces maritimes tunisiennes, il a détaillé la création de cette SAR zone. *"Sur décision présidentielle, la Tunisie peut aujourd'hui donner un cadre juridique à ses opérations de recherche et de sauvetage en mer. Cette décision comprend la création d'un centre de coordination [appelé MRCC] et les garde-côtes tunisiens seront en charge de ces opérations"*. Cette nouvelle SAR zone devrait être officialisée auprès des instances internationales durant le mois de juin.

Le ministre de l'Intérieur italien indique, le 1er juin 2024, : *"Je salue l'annonce de l'intention de créer une zone SAR tunisienne, elle "représente une avancée significative pour sauver des vies et contrôler les flux migratoires irréguliers"*. L'Italie voit surtout l'occasion de réduire davantage les flux migratoires dans son pays. En élargissant son champ d'intervention dans les eaux internationales, les autorités tunisiennes pourront donc légalement intercepter les canots de migrants dans les eaux internationales et les ramener en Tunisie.

Une SAR zone, c'est quoi ?

Les conventions maritimes internationales (OMI) divisent la mer – plus précisément les "eaux internationales" - en plusieurs zones, chacune sous la responsabilité d'un État côtier. Au sein de sa zone SAR, un État doit donc assurer la prise en charge et la coordination des secours en mer. En Méditerranée centrale, il existe une SAR zone maltaise, italienne et libyenne, par exemple. Concrètement, cela signifie que les navires de chaque pays peuvent se déplacer dans leurs eaux territoriales et dans leur SAR zone pour aider toute personne en détresse en mer. *"Ce n'est pas une zone où l'État jouit d'une autorité ou de droits étendus, mais plutôt un espace de responsabilité"*, précise le professeur responsable du diplôme "Santé-Solidarité-Précarité" à la Faculté de médecine de Grenoble.

Jusqu'à présent, la Tunisie ne disposait pas de sa propre zone de recherche et de sauvetage en mer. Lorsque des canots d'exilés quittent les côtes de Sfax et s'éloignent des eaux territoriales de



Figure 1 Les différentes SAR zones en Méditerranée. Crédit : SOS Méditerranée

la Tunisie, ils se retrouvent dans des eaux internationales sous responsabilité libyenne ou maltaise le plus souvent. "Jusqu'à 2018, la Libye n'avait pas déclaré de zone SAR au large de ses eaux territoriales, faute d'une flotte suffisante et, surtout, d'un centre de coordination 'fiable'". Pour venir en aide aux migrants en détresse en mer, "l'Italie avait alors élargi de fait son champ d'activité". Pourtant, "le

28 juin 2018, Tripoli a soudainement déclaré auprès de l'OMI sa zone 'SAR' et son 'Centre de coordination et de secours maritime' [Maritime Rescue Coordination Center, MRCC], officialisés du jour au lendemain. Les Italiens ont alors passé le relais aux Libyens." Depuis sa création, le MRCC libyen entre souvent en conflit avec les ONG en mer, qui considèrent que la Libye n'est pas un pays sûr et refusent d'y débarquer les migrants secourus. Les navires humanitaires dénoncent aussi le comportement des garde-côtes libyens accusés de pratiquer des manœuvres dangereuses lors des opérations d'interception des embarcations. Dans plusieurs cas, les garde-côtes libyens ouvert le feu alors qu'un navire procédait à des sauvetages de migrants (voir Les Migrants n° précédents). Les ONG et les migrants accusent souvent les fortes tunisiennes de manœuvres dangereuses près des embarcations, provoquant des naufrages. Ils sont aussi accusés de voler les moteurs des canots de migrants qui tentent de rejoindre l'Europe. Mais depuis de nombreuses années, les ONG en mer dénoncent aussi le fait que des Etats n'assument pas leur responsabilité dans leur SAR zone (comme Malte par exemple).

La longue attente d'un Ivoirien pour obtenir son statut de réfugié

L'homme, aujourd'hui âgé de 40 ans, a fui la Côte d'Ivoire début 2020 après avoir été arrêté par les autorités pour ses activités militantes et se réfugie en Tunisie où il espère refaire sa vie. Depuis quatre ans, il est enregistré comme demandeur d'asile auprès du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) mais n'arrive pas à entrer en contact avec l'agence pour obtenir son statut de réfugié. "Lorsque je suis arrivé en Tunisie, en février 2020, je ne savais pas que je pouvais demander l'asile dans le pays. Un jour, j'ai rencontré un jeune Camerounais qui avait déposé un dossier auprès du HCR [Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés] et je me suis dit que je pouvais faire la même chose. En juillet, je suis donc allé au CTR [conseil tunisien pour les réfugiés] à Tunis où je me suis enregistré comme demandeur d'asile. Puis en début d'année 2021, j'ai eu un rendez-vous avec le HCR. Le conseil tunisien pour les réfugiés (CTR) est une ONG fondée par un ancien représentant du HCR en Tunisie. Elle appuie l'agence onusienne dans la mise en œuvre de programmes sur la protection et l'assistance des réfugiés et demandeurs d'asile. J'ai une nouvelle fois raconté mon histoire et les raisons de mon exil - les menaces qui pèsent sur moi en Côte d'Ivoire m'empêchent de rentrer au pays. À la fin de l'entretien, l'agent du HCR m'a délivré une carte de demandeur d'asile. Au début, ce document est valable un an, puis il faut le renouveler tous les six mois. Le HCR m'a alors dit que mon dossier allait être traité et qu'on me recontacterait pour la suite. Je n'ai reçu aucune aide du HCR. Mais depuis ce jour, je n'ai plus jamais eu de nouvelles du HCR. J'y vais tous les six mois pour renouveler ma carte de demandeur d'asile. Je n'ai pas accès à l'intérieur du bâtiment. Je dois rester à l'entrée, c'est là que des agents me donnent mon nouveau

document. Lorsque je demande à voir un représentant du HCR pour m'orienter et répondre à mes questions, on me dit d'aller au CTR. Puis, au CRT on me dit d'aller voir le HCR. C'est sans fin.

Il dit croiser beaucoup de demandeurs d'asile qui attendent, comme lui, depuis des années le traitement de leur dossier.

L'agence onusienne ne m'a jamais aidé, même si je suis demandeur d'asile : je n'ai reçu aucune aide financière pour me loger ou me nourrir. Une fois seulement, ils m'ont protégé. C'était en février 2023. À cette époque, les propriétaires d'appartements mettaient les Noirs dehors après le discours raciste du président tunisien. Le HCR a appelé celui de mon logement pour lui dire que j'étais enregistré auprès de leur agence donc en règle. Bon, cela n'a servi à rien car j'ai quand même été expulsé de mon appartement, les voisins ne voulaient pas d'étrangers autour d'eux. Ma carte de demandeur d'asile ne me protège absolument pas. En mai dernier encore, mon bailleur m'a mis à la porte car je suis étranger. Il sait que je suis en règle mais il dit avoir reçu des pressions des autorités pour ne plus loger des Noirs. Je n'ai plus de travail. Le complexe hôtelier dans lequel j'étais employé comme agent de sécurité a fermé. Et de toute façon, en ce moment, on n'embauche plus les Noirs en Tunisie. Nous, les Subsahariens, nous ne sommes pas en sécurité en Tunisie. Même avec la carte de demandeur d'asile. Je ne sais pas ce que je vais devenir : je ne peux pas rentrer chez moi et je n'ai pas les moyens de traverser la Méditerranée."

AMERIQUE

USA

Les nouvelles mesures en matière d'asile

Les nouvelles mesures en matière d'asile annoncées aujourd'hui par les États-Unis, qui imposent des restrictions importantes au droit de demander l'asile dans le pays, priveront d'accès à l'asile de nombreuses personnes qui ont besoin d'une protection internationale et qui risquent désormais de se retrouver dans l'impossibilité de trouver une solution viable pour se mettre en sécurité, voire d'être refoulées. Toute personne qui affirme avoir une crainte fondée d'être persécutée dans son pays d'origine doit pouvoir accéder à un territoire sûr et voir sa demande examinée avant de pouvoir faire l'objet d'une expulsion ou d'un renvoi.

Le HCR est conscient que les États-Unis sont confrontés à certains défis pour gérer le nombre important de personnes se présentant à leurs frontières. Les États-Unis ont une longue tradition d'accueil des réfugiés et il continue d'en être ainsi par diverses voies, y compris la réinstallation et le soutien privé, ainsi que par le biais du traitement des demandes d'asile. Nous demeurons engagés à soutenir les États-Unis dans leurs efforts de réforme plus larges et nécessaires, notamment pour améliorer l'équité, la qualité et l'efficacité de leurs dispositifs de gestion des frontières et de leurs systèmes d'asile. Nous appelons les États-Unis à respecter leurs obligations internationales et exhortons le gouvernement à reconsidérer les récentes restrictions qui portent atteinte au droit fondamental de demander l'asile.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/news/press-releases/news-comment-unhcr-expresses-concern-over-new-asylum-restrictions-united-states>